



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Communauté de Communes
Enclave des Papes Pays de Grignan

CHAMARET

CHANTEMERLE-LÈS-GRIGNAN

COLONZELLE

GRIGNAN

GRILLON

LE PÈGUE

MONTBRISON-SUR-LEZ

MONTJOYER

MONTSÉGUR-SUR-LAUZON

RÉAUVILLE

RICHERENCHES

ROUSSAS

ROUSSET-LES-VIGNES

SAINT-PANTALÉON-LES-VIGNES

SALLES-SOUS-BOIS

TAULIGNAN

VALAURIE

VALRÉAS

VISAN



AVANT-PROPOS

Mot du Président

J'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan.

Ce document a pour vocation d'offrir, aux élus comme aux usagers, une vision synthétique de la vie de l'Intercommunalité, de ses projets et des actions qu'elle met en œuvre.

Je vous invite également à consulter tout au long de l'année notre actualité sur le site internet www.cceppg.fr et les réseaux sociaux de la CCEPPG :
Page Facebook : www.facebook.com/infosCCEPPG,
Instagram : www.instagram.com/cceppg.2684.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Pierre-André VALAYER

Président de la Communauté de Communes
Enclave des Papes Pays de Grignan



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN

04 90 35 01 52
infos@cceppg.fr
www.cceppg.fr
www.facebook.com/infosCCEPPG
www.instagram.com/cceppg.2684

ACCUEIL DU PUBLIC
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

SIÈGE SOCIAL
Espace Germain Aubert
17A Rue de Tourville
84600 VALRÉAS



Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la CCEPPG établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses Communes membres, ses élus, ses compétences et ses actions.

Présentation de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan

- Le territoire..... P 4
- Les 19 Communes membres..... P 5
- Les compétences de la Communauté de Communes..... P 6
- La gouvernance..... P 7 et 8
- Les élus..... P 9
- Le fonctionnement de la Communauté de Communes..... P 10
- Le personnel..... P 11 et 12

Les actions 2025 par Commission

- Le service des Ressources Humaines..... P 13
- Les dossiers suivis par l'Administration Générale..... P 14 et 15
- Finances et Mutualisation..... P 16 à 19
- Tourisme et Attractivité..... P 20 à 22
- Développement Économique..... P 23 à 26
- Aménagement et Cohérence Territoriale..... P 27 à 34
- Développement Durable..... P 35 à 39
- Enfance, Jeunesse, Solidarité..... P 40 à 43

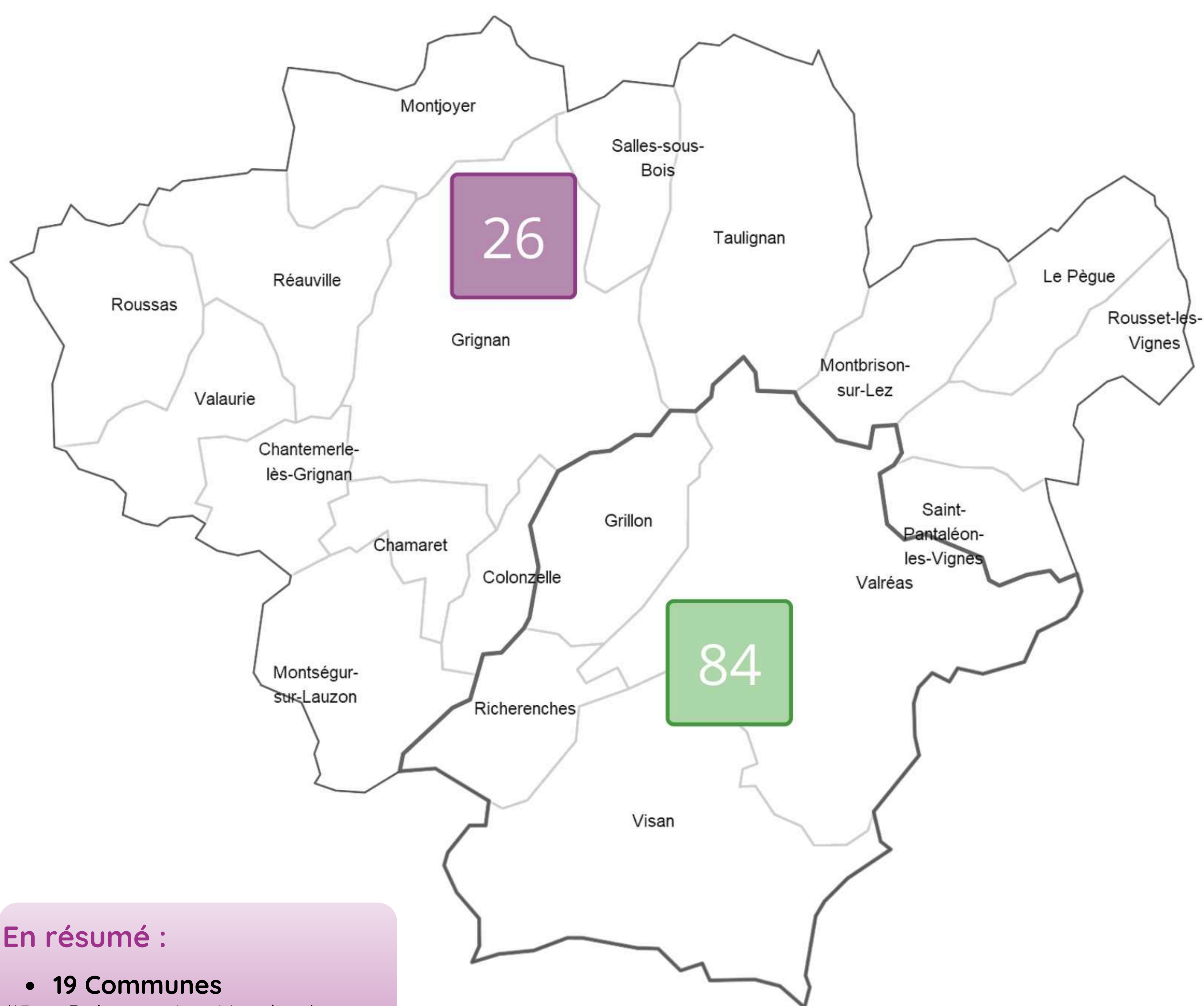
Annuaire des structures intercommunales..... P 44

La CCEPPG est un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, créé au 1^{er} janvier 2014 d'une fusion-extension liée à la procédure de mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale, imposée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales.

Son territoire regroupe les anciens périmètres de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes, de la Communauté de Communes du Pays de Grignan et de la Commune isolée de Grignan.

Elle se situe sur :

- 2 Départements : la Drôme et le Vaucluse
- 2 Régions : Auvergne-Rhône-Alpes et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur



En résumé :

- **19 Communes**
(15 en Drôme et 4 en Vaucluse)
- **23 243 habitants**
(population de référence INSEE 2025)
- **366,7 km²**
- **63,4 habitants/km²**

PRÉSENTATION

• LES 19 COMMUNES MEMBRES DE LA CCEPPG



CHAMARET

Maire : Maurice BOISSOUT
541 habitants



CHANTEMERLE-LÈS-GRIGNAN

Maire : Jean-Luc BODIN
253 habitants



COLONZELLE

Maire : Carole CHEYRON DESLYS
541 habitants



GRIGNAN

Maire : Bruno DURIEUX
1 635 habitants



GRILLON

Maire : Jean-Marie GROSSET
1 762 habitants



LE PÈGUE

Maire : Guy VIAL
368 habitants



MONTBRISON-SUR-LEZ

Maire : Patrice MERY
275 habitants



MONTJOYER

Maire : Marc GUY
283 habitants



MONTSÉGUR-SUR-LAUZON

Maire : Yves FEYDY
1 400 habitants



RÉAUVILLE

Maire : Norbert PERRIN
403 habitants



RICHERENCHES

Maire : Pierre-André VALAYER
621 habitants



ROUSSAS

Christiane ROBERT
407 habitants



ROUSSET-LES-VIGNES

Maire : Jacques GIGONDAN
283 habitants



SAINT-PANTALÉON-LES-VIGNES

Maire : Céline LASCOMBES
422 habitants



SALLES-SOUS-BOIS

Maire : Bernard DOUTRES
219 habitants



TAULIGNAN

Maire : Jean-Louis MARTIN
1 665 habitants



VALAURIE

Maire : Christian FAU
746 habitants



VALRÉAS

Maire : Patrick ADRIEN
9 510 habitants



VISAN

Maire : Éric PHETISSON
1 909 habitants

Conformément à l'article L5214-16 du CGCT, la CCEPPG exerce, en lieu et place de ses Communes membres, les compétences retranscrites dans les statuts de la collectivité, fixés par arrêté inter-préfectoral du 20 mars 2025.

Les statuts sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la CCEPPG : www.cceppg.fr.

• AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

SCOT, SPEEH SD : service public de la performance énergétique de l'habitat, mise en réseau informatique de bibliothèques, SIG, haut débit, accessibilité ; animation et suivi du Plan Climat-Air-Energie Territorial défini à l'article L. 229-26 du code de l'environnement ; conventionnement avec la Région SUD pour la compétence Mobilité

• DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Soutien financier aux structures associatives d'intérêt communautaire ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; collecte de la taxe de séjour ; gestion, promotion, prospection et commercialisation des locaux à usage de pépinière ou hôtel d'entreprises

• GEMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
Entretien et aménagement des cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des zones humides

• ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires

• GESTION DES DÉCHETS

Collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchèteries intercommunales

• Accompagnement à la redynamisation du territoire par le portage d'un campus connecté permettant d'améliorer les conditions d'accès aux études supérieures et de garantir une meilleure adéquation de la formation aux besoins des employeurs locaux

• PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

d'intérêt communautaire

Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; protection et conservation des eaux superficielles et souterraines dans sa seule dimension quantitative

• ACTION SOCIALE

d'intérêt communautaire

Service Public Petite enfance ; gestion multi-accueil, RPE, LAEP, ALSH ; animation et suivi de la Convention Territoriale Globale, relations avec les associations liées à ce domaine ; solidarité : service d'aide alimentaire

• ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

• FOURRIÈRE ANIMALE

• OPÉRATIONS SOUS MANDAT ET COOPERATION AVEC D'AUTRES EPCI sur le territoire de la CCEPPG

• Soutien, sur proposition de la Conférence des Maires, aux projets d'envergure intercommunale favorisant le développement économique et touristique du territoire, après validation de l'intérêt communautaire de l'opération concernée par l'Assemblée délibérante.

• Organisation et mise en œuvre du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

• LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La CCEPPG est administrée par un organe délibérant, le Conseil Communautaire, composé de Conseillers Communautaires élus au suffrage universel direct, au scrutin de liste dans les Communes de 1000 habitants et plus, et désignés dans l'ordre de la liste des Conseillers Municipaux dans les Communes de moins de 1000 habitants.

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 20 octobre 2019, le Conseil Communautaire de la CCEPPG se compose de 45 membres titulaires et 13 suppléants.

En 2025, les services de l'Etat ont autorisé que l'effectif du Conseil Communautaire soit ramené, dans l'attente des élections municipales, à 29 délégués. Pierre-André VALAYER a été élu Président de la Communauté de Communes lors du Conseil Communautaire du 6 février 2025.

Le Conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés par les Commissions thématiques et les services. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'Intercommunalité.

• LE BUREAU

Le Bureau se compose du Président et de 6 Vice-Présidents en charge des compétences de la Communauté de Communes. Il débat des orientations stratégiques, des actions et projets relevant des compétences de l'Intercommunalité avant leur présentation en Conseil Communautaire.

• LA CONFÉRENCE DES MAIRES

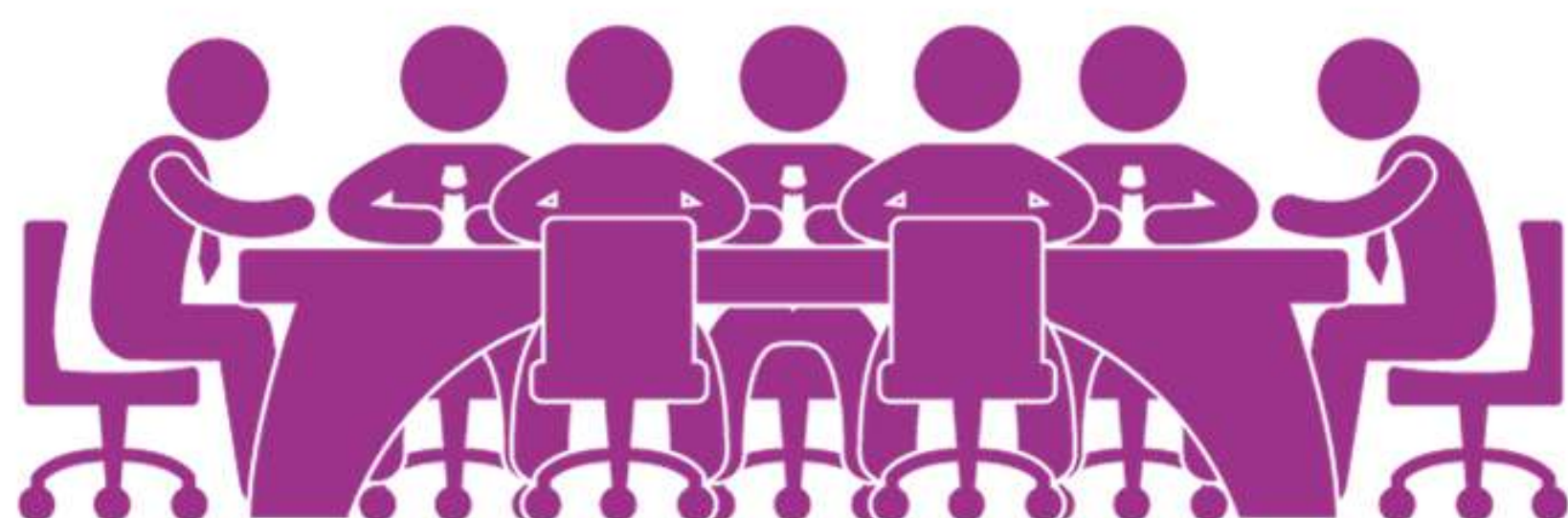
La Conférence des Maires comprend les Maires des 19 communes de la CCEPPG ainsi que les membres du Bureau non Maires, sans voix délibérative. Elle étudie et se prononce sur les dossiers stratégiques susceptibles d'impacter le fonctionnement du bloc intercommunal et le projet de territoire de la Communauté de Communes. Elle a un rôle consultatif.



• LES 6 COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Finances et Mutualisation
- Tourisme et Attractivité
- Développement Economique
- Aménagement et Cohérence Territoriale
- Développement Durable
- Enfance, Jeunesse, Solidarité

Les Commissions thématiques sont composées de représentants communautaires et/ou de membres des Conseils Municipaux. Elles préparent les dossiers et les projets de la Communauté de Communes et émettent un avis consultatif à l'attention du Conseil Communautaire.



à retenir en 2025

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- 8 séances
- 121 délibérations
- 88 décisions du Président

BUREAU COMMUNAUTAIRE

- 14 séances

CONFÉRENCE DES MAIRES

- 10 séances

COMMISSIONS THÉMATIQUES

- 20 séances

• LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Conformément à la réglementation, la CCEPPG dispose également des Commissions légales suivantes :

- La Commission d'Appel d'Offres (**CAO**). Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appels d'offres passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens. Elle est composée du Président (ou son représentant), de 5 titulaires et 5 suppléants parmi les délégués communautaires en exercice.
- La Commission Locale d'Evaluation de Transfert de charges (**CLECT**). Elle est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des Communes membres à l'EPCI l'année de passage à la taxe professionnelle unique, ainsi que lors de chaque transfert de charge ultérieur. Elle est composée de 19 titulaires et 19 suppléants parmi les Conseils Municipaux.
- La Commission Intercommunale des Impôts Directs (**CIID**). Elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif. Elle est composée du Président (ou d'un Vice-Président), de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

1 Président - 6 Vice-Présidents



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice : 29 titulaires & 13 suppléants

CHAMARET

Marie-Catherine PEYRON
Franck EYNARD (suppléant)

MONTJOYER

Marc GUY
Bernard GUY BRETON (suppléant)

SALLES-SOUS-BOIS

Bernard DOUTRES
Jean-Luc AUTARD (suppléant)

CHANTEMERLE-LÈS-GRIGNAN

Jean-Luc BODIN
Fabienne CARMON (suppléante)

MONTSÉGUR-SUR-LAUZON

Paul BERARD
Marietta MIGNET

TAULIGNAN

Jean-Louis MARTIN
Anaïs GUION MILESI
Jean-Paul MAZEL

COLONZELLE

Carole CHEYRON DESLYS
Patrick BERTONI (suppléant)

RÉAUVILLE

Norbert PERRIN
Marc GASSER (suppléant)

VALAURIE

Christian FAU
Bruno PETIT (suppléant)

GRIGNAN

Bruno DURIEUX
Robert BRANCHE
Cathy MOTTE

RICHERENCHES

Pierre-André VALAYER
Dominique MARTIN (suppléant)

VALRÉAS

Jacques PERTEK
Jean-Marie ROUSSIN

GRILLON

Jean-Marie GROSSET
Christine HILAIRE
Christian VAUTENIN

ROUSSAS

Christiane ROBERT
Alphonse BREA (suppléant)

VISAN

Éric PHETISSON
Audrey SAUREL
Corinne TESTUD-ROBERT

LE PÈGUE

Guy VIAL
Fernando SANCHEZ CISNEROS
(suppléant)

ROUSSET-LES-VIGNES

Jacques GIGONDAN
Benoît THEVENET (suppléant)

SAINT-PANTALÉON-LES-VIGNES

Céline LASCOMBES
Jean-Marie ROUSSIN (suppléant)

MONTBRISON-SUR-LEZ

Patrice MERY
Pierre GOURJON (suppléant)

• PROCESSUS DÉCISIONNEL

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



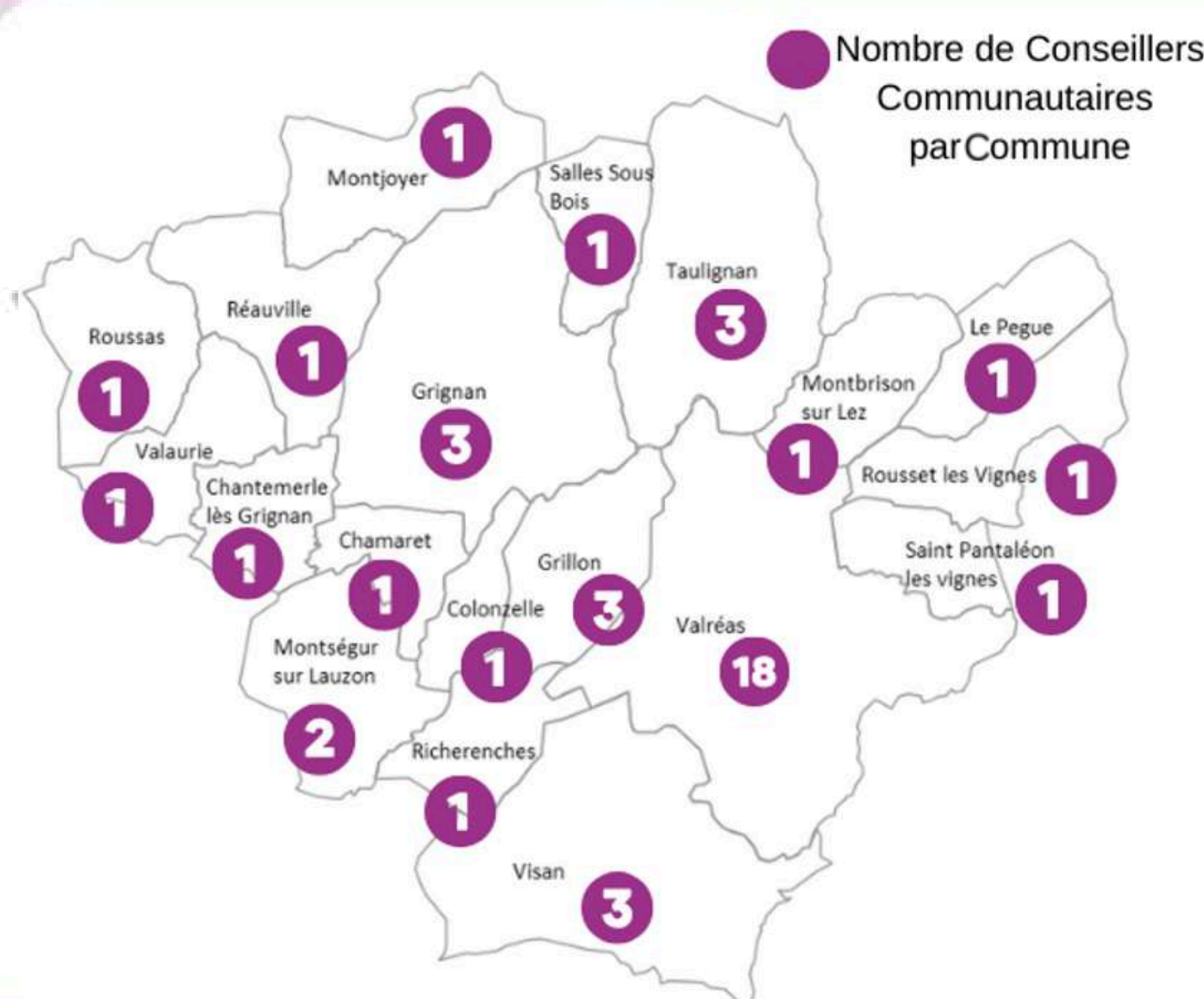
Élu par le Conseil Communautaire, il se compose du Président et de 6 Vice-Présidents. Il débat sur les dossiers majeurs en amont des réunions du Conseil.

LES COMMISSIONS



Les 6 Commissions thématiques sont composées d'élus communautaires et municipaux.

Non dotées de pouvoir décisionnel, elles sont un lieu d'échange et de travail où les élus proposent des actions et des projets au Conseil.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Organe délibérant

Composé de 45 membres issus des Conseils Municipaux. Il détermine les grandes orientations, vote et délibère les points à l'ordre du jour en séance publique.

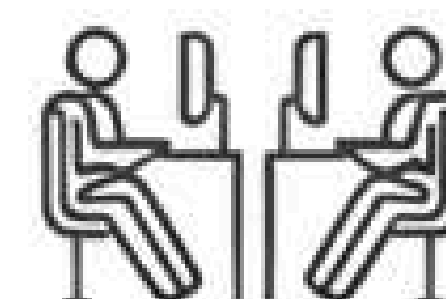
LA CONFÉRENCE DES MAIRES



Organe consultatif

Elle réunit les Maires des 19 Communes et les Vice-Présidents pour échanger sur les dossiers stratégiques et les projets impactant les Communes membres.

LES SERVICES



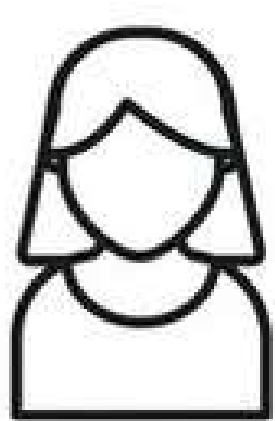
Composés de 37 agents. Ils mettent en œuvre les décisions du Conseil Communautaire et accompagnent les élus dans leur travail.

• EFFECTIFS

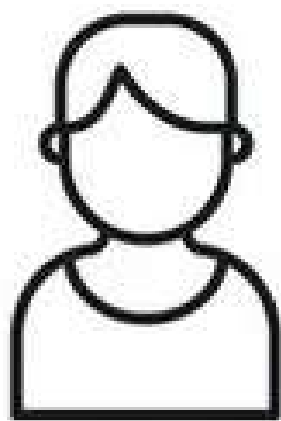
CHIFFRES CLÉS 2025

37 agents au 31/12/2025
représentant 33,66 équivalent
temps plein

2 arrivées et 2 départs
d’agents
au cours de l’année



68 %



32 %

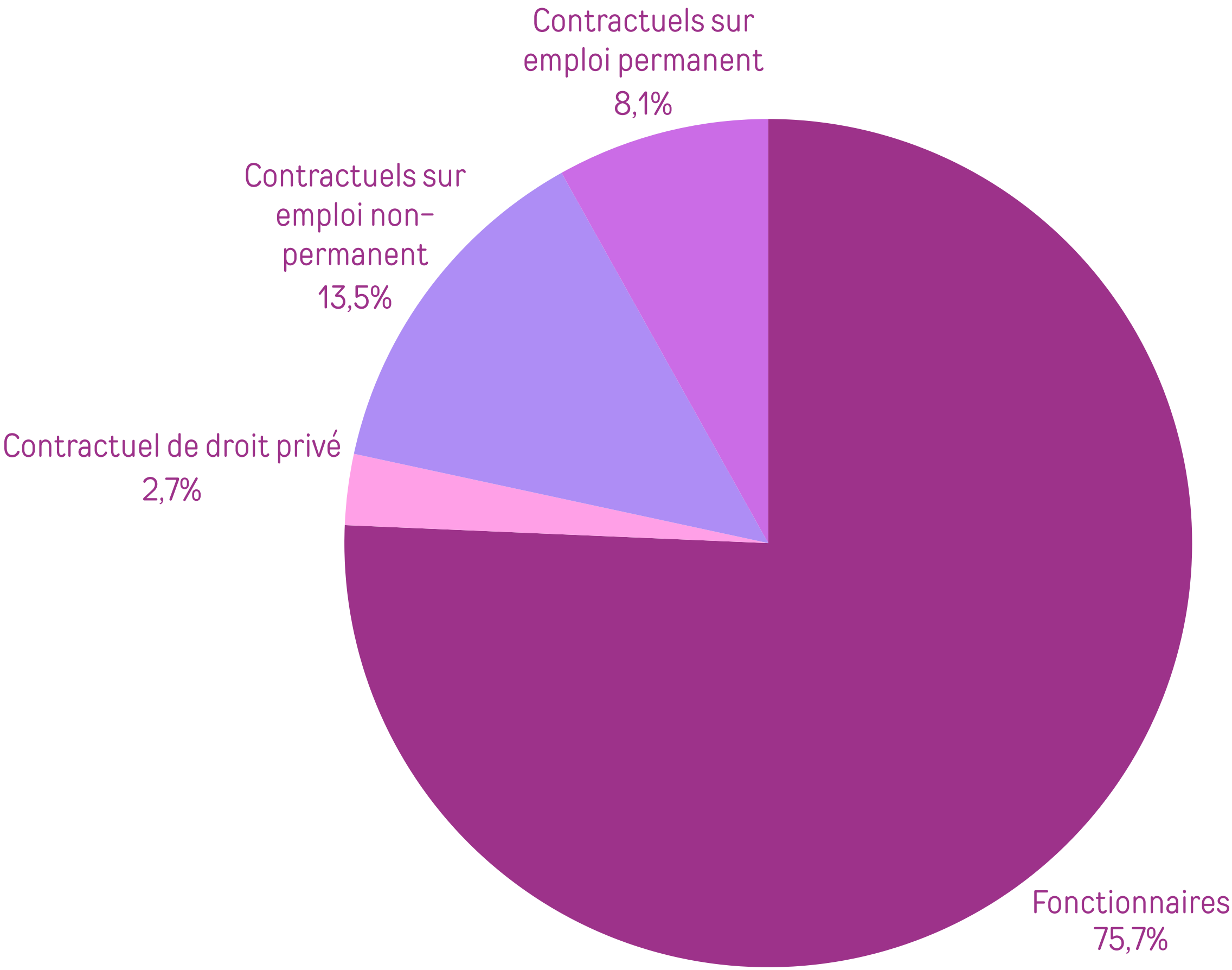
Âge moyen : 46,2 ans

Près de 76 % de
fonctionnaires

72 jours de formation

• 37 agents employés par la collectivité au 31/12/2025

- 28 fonctionnaires
- 3 contractuels sur emploi permanent
- 5 contractuels sur emploi non-permanent
- 1 contractuel de droit privé (alternance)

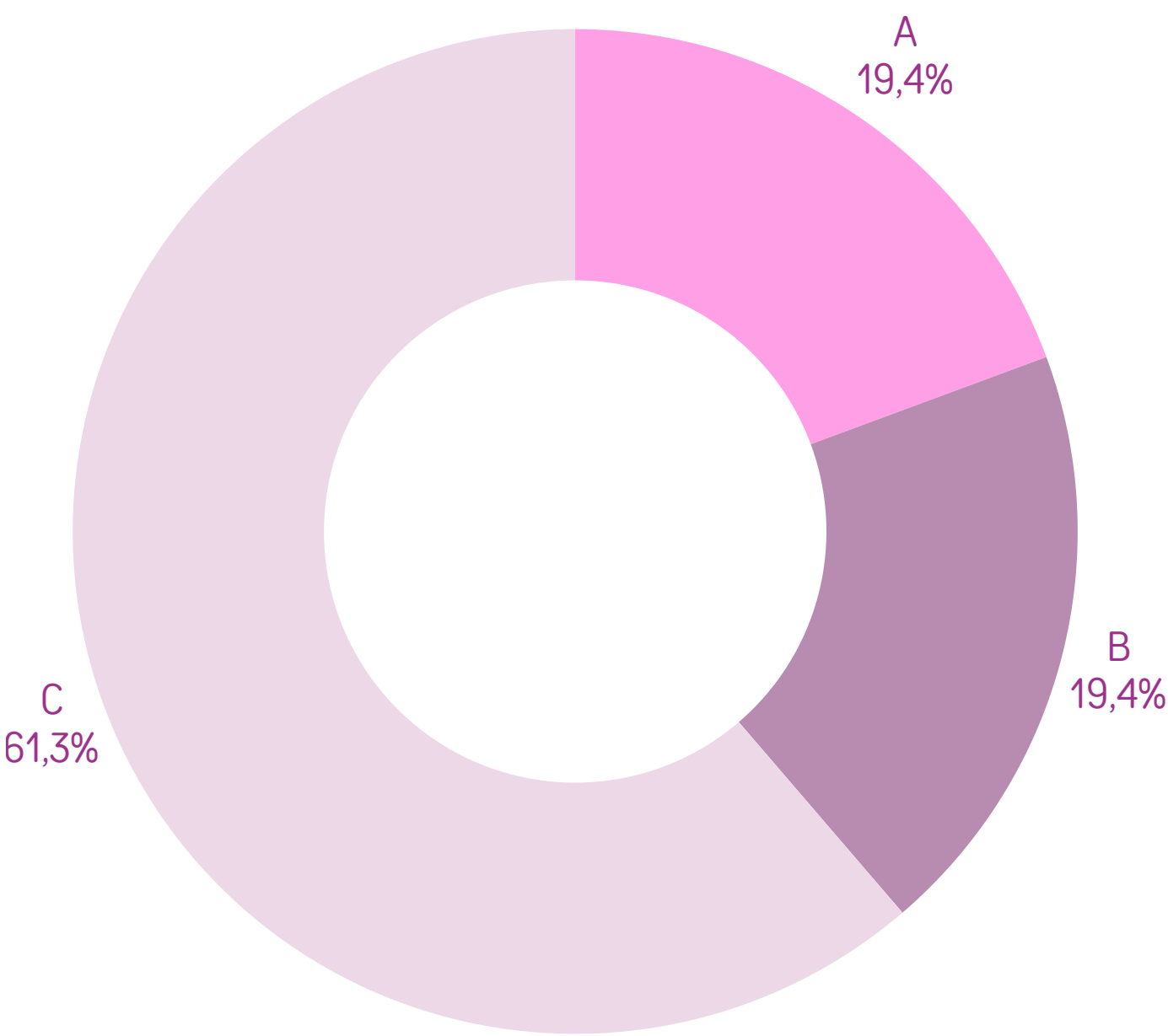


• CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

• Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaire	Contractuel	TOTAL
Administrative	14	2	16
Technique	9		9
Médico-sociale	1	1	2
Animation	4		4
Total :	28	3	31

• Répartition des agents par catégorie



• FORMATION DES AGENTS PERMANENTS

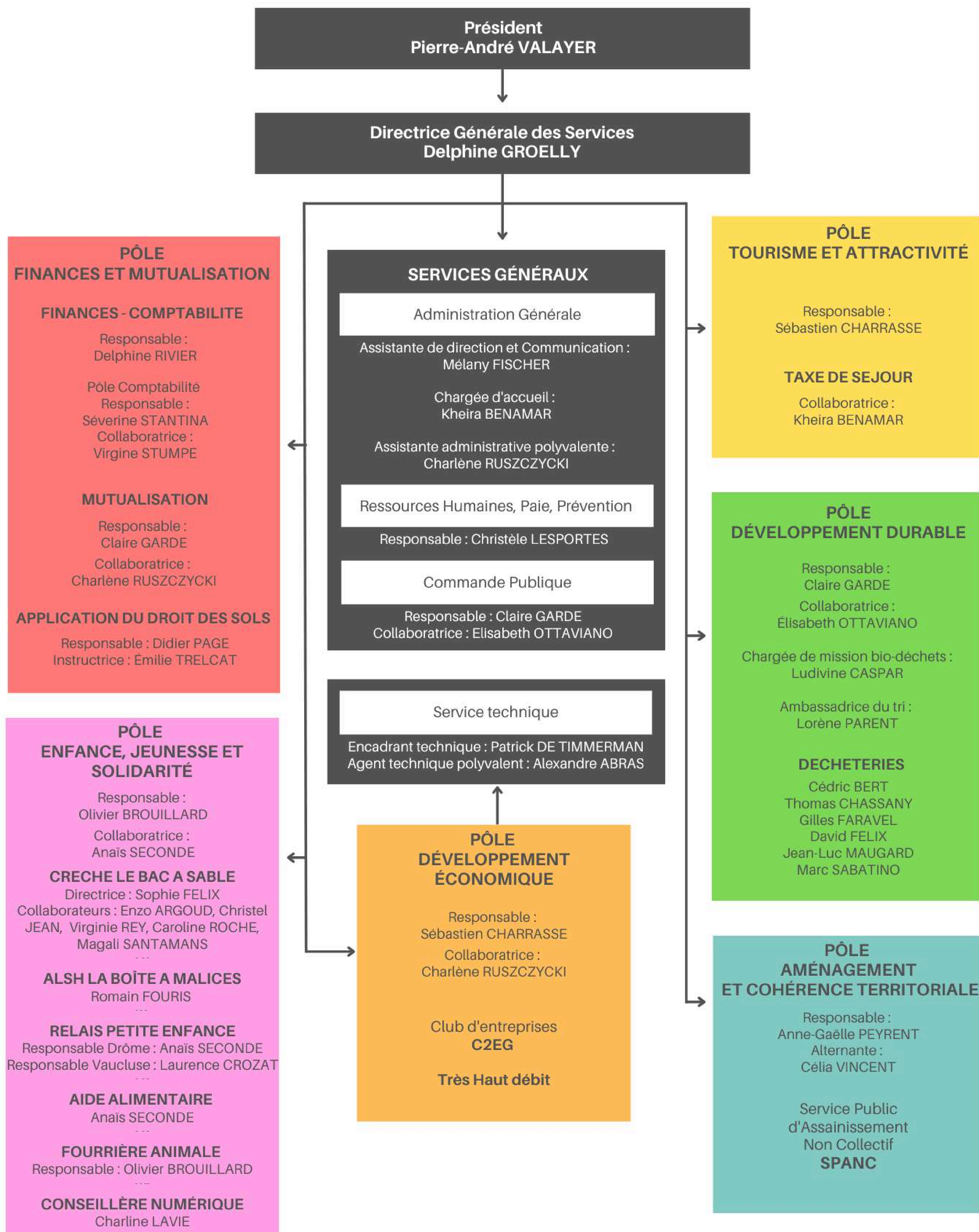
- En 2025, 25 agents sur emploi permanent ont suivi au moins 1 jour de formation (CNFPT + autre)

- 72 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent



ORGANIGRAMME DES SERVICES

au 31/12/2025



• PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG84 pour la « Prévoyance » avec le groupement RELYENS au 01/01/2025 (délibération n°2024-74 du 19/12/2024)

Pour mémoire :

- Débat sur la protection sociale complémentaire réalisé en Conseil Communautaire du 23 février 2022 ;

- Couverture « prévoyance » permet aux agents d'être couverts contre les aléas de la vie (incapacité, invalidité, inaptitude, ...) en leur assurant un maintien de rémunération et/ou de leur régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail prolongé ;

- Au 01/01/2025, obligation de participation financière des employeurs publics pour la « prévoyance », au minimum 50% de la cotisation sur la base des garanties minimales (incapacité et invalidité, et régime indemnitaire).

MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 01/01/2025 :

→ à 100% du montant mensuel de la cotisation, plafonnée à une participation employeur de 75 €, par agent et par mois

→ à 50% du montant mensuel de la cotisation dès que le montant de ladite cotisation atteint 150 €, par agent et par mois



• ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Ralliement à la procédure de renégociation du contrat-groupe du CDG84, pour un nouveau contrat-groupe d'assurance des risques statutaires à partir du 01/01/2026, pour une période de quatre ans (délibération n°2025-83 du 25/09/2025)

Pour mémoire :

- Obligation des employeurs publics à verser aux fonctionnaires affiliés à la CNRACL, les prestations dues en cas notamment de congé maladie ou d'accident de service, non prises en charge par la sécurité sociale ;

- Impact financier pouvant peser lourdement sur le budget des collectivités, notamment en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle, car au-delà de la rémunération due à l'agent, l'ensemble des frais médicaux est à la charge l'employeur public ;

- Intérêt d'une assurance statutaire permettant de compenser ces dépenses en remboursant les collectivités en fonction des risques assurés ;

- Adhésion de la CCEPPG dès 2020 au contrat-groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG84.

• PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Formations prévention des risques professionnels dans le cadre de la mutualisation (tout statut confondu) :

- Habilitation électrique : 4 agents
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) :
 - Formation initiale : 1 agent
 - Recyclage : 9 agents



- CONFÉRENCE DES MAIRES

Instance rendue obligatoire au sein des EPCI par la Loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, la Conférence des Maires se caractérise comme un organe de dialogue avec l'exécutif avant toute prise de décision majeure, et donc un outil de stabilisation de la gouvernance intercommunale.

Elle se réunit systématiquement avant toute séance du Conseil Communautaire afin de débattre des sujets relevant de ses missions et attributions.

RÔLE ET MISSIONS DÉFINIS PAR SES MEMBRES :

Faire de cet organe un lieu d'échanges privilégié pour impulser et coordonner la coopération entre Communes sur des compétences non communautaires.

S'assurer de l'existence d'une chaîne de décision cohérente, afin d'une part, de garantir l'adéquation des orientations de travail avec les besoins des Communes et, d'autre part, d'optimiser la communication en permettant aux Maires d'avoir une vision d'ensemble de ce qui se passe à la Communauté.

Outre les réunions consacrées à l'examen des orientations budgétaires et des comptes de la Communauté de Communes, l'année 2025 s'est caractérisée par :

- Le travail sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), constituant un élément structurant du projet de territoire et des politiques partenariales à l'échelle intercommunale ;
- Les travaux relatifs à la recomposition du Conseil Communautaire dans la perspective des élections municipales de 2026, avec notamment la présentation des règles de répartition des sièges entre les Communes, enjeu majeur de gouvernance pour le mandat 2026-2032 ;
- L'avancement de démarches stratégiques pour le territoire, dont la présentation du Projet d'Aménagement Stratégique dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale Rhône Provence Baronnies, ainsi que la restitution de la phase 1 (diagnostic) de l'étude d'accompagnement à la prise de compétence Tourisme ;
- La présentation d'initiatives en matière de mobilités, avec notamment l'expérimentation d'un service de covoiturage et la présentation de l'application KAROS ;
- L'examen de sujets institutionnels et administratifs, parmi lesquels la modification des statuts, les demandes de subvention (aérodrome de Visan, Prévigrèle), ainsi que la demande de dissolution du SIABBVA.



• CAMPUS CONNECTÉ HAUTS DE PROVENCE

Le Campus Connecté s'inscrit dans l'appel à projets national validé en juillet 2020. En 2021, le projet est structuré par la signature d'une convention de financement avec la Caisse des Dépôts et par un partenariat avec l'association Espace Maison Milon pour le développement du site à Grillon. À la suite d'un bilan intermédiaire début 2024 et du désengagement de l'association, la CCEPPG reprend la gestion directe du dispositif et implante le Campus à Valréas en septembre 2024.

Cette nouvelle implantation, dans des locaux modernes et facilement accessibles, marque une étape décisive dans le développement du dispositif. Elle s'accompagne d'une forte dynamique, avec un triplement des inscriptions. Le Campus Connecté répond ainsi aux enjeux d'accès à l'enseignement supérieur en permettant aux habitants du territoire de suivre des formations à distance sans contrainte de mobilité, tout en contribuant à l'attractivité locale et à la montée en compétences.

Le dispositif repose sur un accompagnement humain et pédagogique de proximité, assuré par des tutrices dédiées, qui soutiennent les apprenants dans l'organisation de leur travail et la réussite de leur parcours. Pour l'année 2024/2025, 17 étudiants aux profils variés, âgés de 20 à 55 ans, ont été accompagnés, avec un taux de réussite de 100 %, témoignant de la qualité de l'encadrement proposé.

Au-delà de l'accompagnement académique, le Campus Connecté favorise une véritable dynamique collective grâce à des activités culturelles, sportives et conviviales. Ces actions contribuent au bien-être des apprenants, renforcent leur engagement et font du Campus un outil structurant au service de l'égalité des chances et du développement territorial.

CHIFFRES CLÉS

Année scolaire
2024/2025



17 étudiants inscrits
pour 2 tuteurs

La CCEPPG a bénéficié d'un accompagnement à hauteur de **255 000 €** (subvention PIA) **pour 5 ans** (2021-2026) de la Caisse des Dépôts et répondra au nouvel appel à projet en 2026 afin de faire perdurer le dispositif.



Salle d'étude du Campus



Atelier animé par un étudiant, février 2025

• FINANCES

Les années 2024 et 2025 ont été marquées par une forte instabilité politique et un contexte budgétaire national particulièrement tendu, caractérisé par un niveau élevé de dette publique et un déficit budgétaire important. Dans ce contexte, les collectivités territoriales font face à des contraintes financières accrues : hausse des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, diminution de certaines compensations financières, plafonnement des recettes de TVA et baisse des dotations d'investissement.

Parallèlement, les conséquences durables de la guerre en Ukraine continuent de peser sur les coûts de l'énergie et des marchés publics. Si l'inflation a nettement ralenti pour atteindre 1,2 % en fin d'année, les niveaux de dépenses restent élevés. Ces évolutions imposent une gestion rigoureuse des ressources et une priorisation des actions de la collectivité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement enregistre **18 245 544 € de recettes** réelles et **14 033 411 € de dépenses** réelles. Elle permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Les recettes reposent principalement sur la fiscalité, les dotations et les produits des services.



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
013 Atténuation de charges	5 617€	16 699€	4 862€	2 068€	10 166€	+391.61%
70 Produits des services	575 604€	541 736€	801 500€	752 065€	1 418 705€	+88.64%
73 Impôts et taxes/Fiscalité locale	10 457 951€	10 930 272€	11 826 881€	12 627 690€	12 028 458€	-4.75%
74 Dotations et participations	2 347 676€	2 336 816€	2 345 957€	2 367 666€	2 732 378€	+15.40%
75 Autres produits de gestion courante	312 979€	373 796€	384 656€	332 739€	362 722€	+2.83%
76 Produits financiers	16 750€	15 727€	14 675€	13 988€	12 480€	-10.78%
77 Produits exceptionnels	910€	450€	38 474€	203 399€	64 397€	-68.34%
78 Reprise sur provisions		687€	57€		470 000€	+100%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 031 487€	715 038€	1 097 762€	596 710€	1 146 240€	+92.09%
Total des recettes réelles	14 748 974€	14 831 221€	16 514 802€	16 916 324€	18 245 544€	+7.86%

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
011 Charges à caractère général	3 930 773€	4 123 284€	4 464 713€	4 174 369€	4 186 165€	+0.28%
012 Charges de personnel	1 246 890€	1 394 302€	1 551 671€	1 684 420€	1 818 687€	+7.97%
014 Atténuation de produits	6 082 031€	6 052 359€	6 093 032€	6 107 667€	6 135 350€	+0.46%
65 Autres charges de gestion courante	1 097 728€	1 186 921€	1 307 391€	1 512 238€	1 785 377€	+18.06%
66 Charges financières	113 033€	103 005€	111 251€	98 988€	87 888€	-11.27%
67 Charges spécifiques	1 417€	19 662€	0€	263€	0€	-100.00%
68 Provisions pour dépréciations	687€	638€	52 498€	473 298€	19 814€	-95.81%
Total des dépenses réelles	12 432 559€	12 880 171€	13 580 557€	14 051 243€	14 033 411€	-0.16%

PRINCIPAUX RATIOS

- Fonds de roulement : **119 jours** de charges réelles (seuil critique <30 jours).
- Capacité d'autofinancement brute : **23%** (satisfaisant si supérieur à 15%).
- Capacité de désendettement : **1,49 année** de CAF brute (seuil critique supérieur à 12 ans).
- Ratio d'endettement : **4 mois** de produits pour rembourser la dette (seuil critique de 1 an).
- Ratio de rigidité des charges structurelles : **23%** (seuil critique 55%).

Malgré un contexte financier national plus contraint, la collectivité maintient en 2025 une gestion solide et des équilibres budgétaires maîtrisés. Les principaux indicateurs restent favorables, avec une capacité d'autofinancement préservée et un endettement contenu. Cette dynamique permet de poursuivre les investissements structurants au service du territoire.

CHIFFRES CLÉS 2025

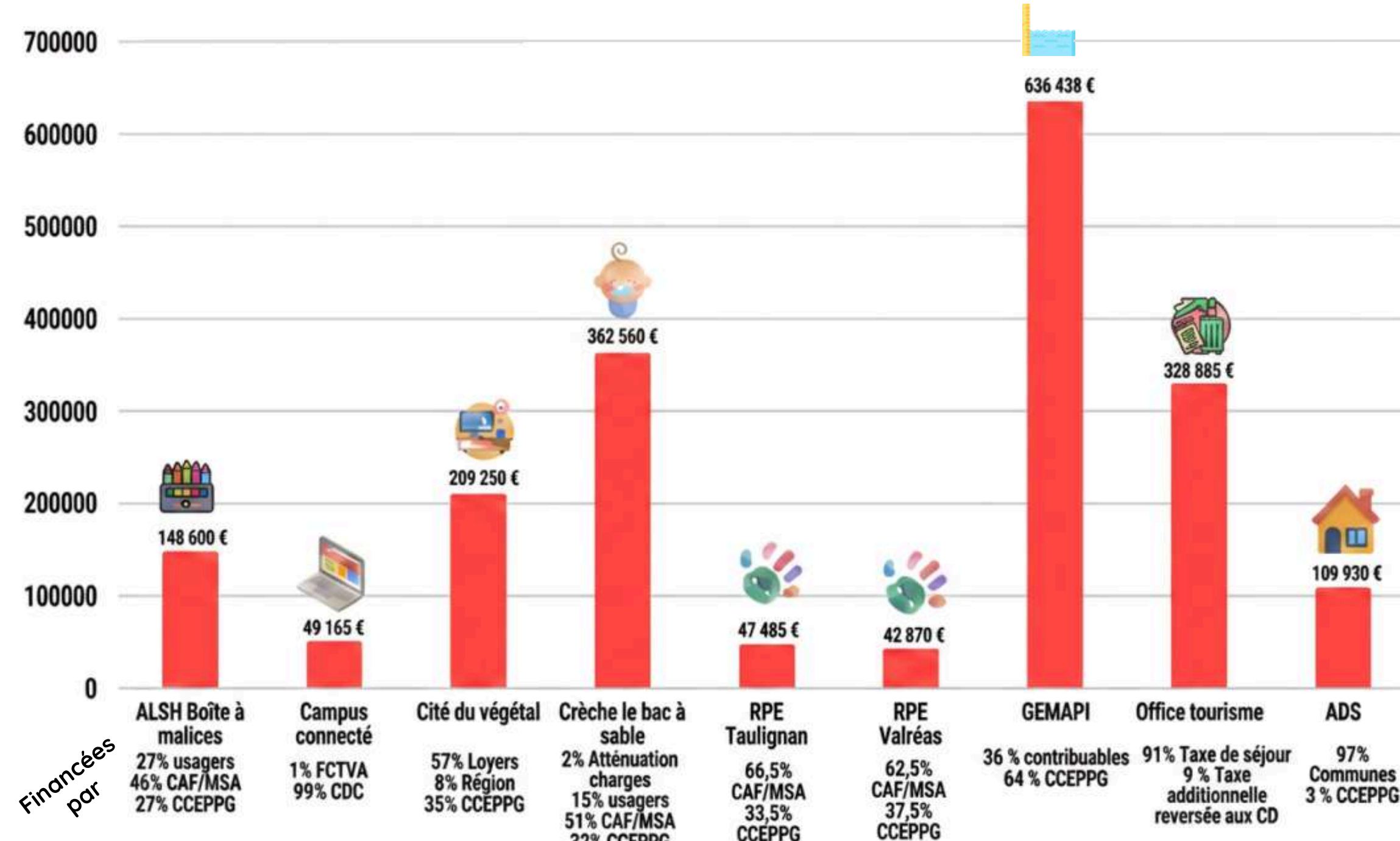
- 1 budget principal et 1 budget annexe (SPANC)
- Budget primitif:
- 17 915 412 € en section de fonctionnement
- 7 404 962 € en section d'investissement
- 6 marchés notifiés
- 3 276 mandats/titres
- 13,03 jours de délai global de paiement

AIDE ÉCONOMIQUE EXCEPTIONNELLE
AUX ENTREPRISES

En 2025, une aide économique exceptionnelle a été versée à **232** entreprises, pour un montant total de **236 885 €**, afin de compenser la hausse de leur CFE après la révision des bases de cotisation minimum

• FINANCES

DÉPENSES PAR STRUCTURES



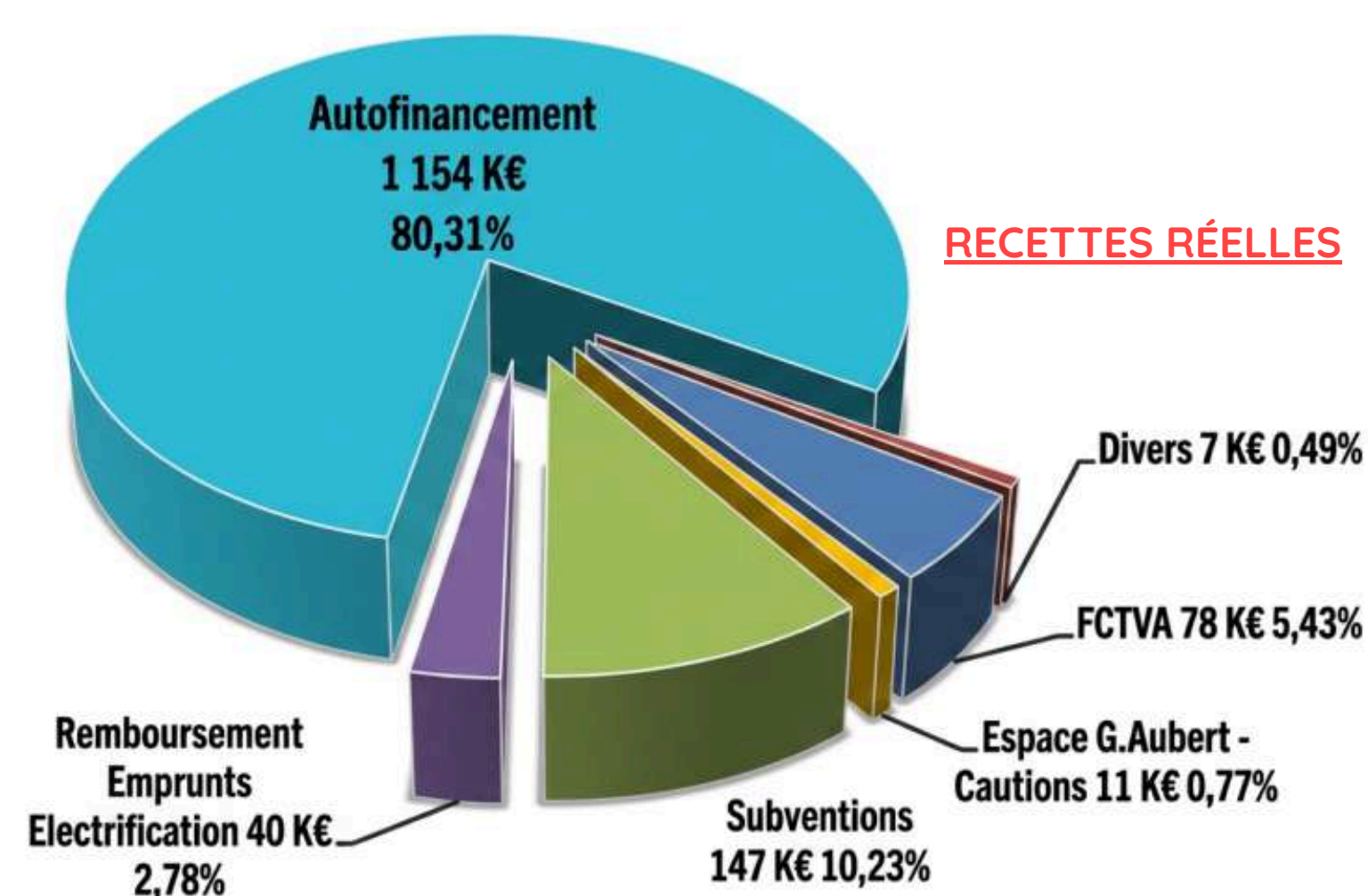
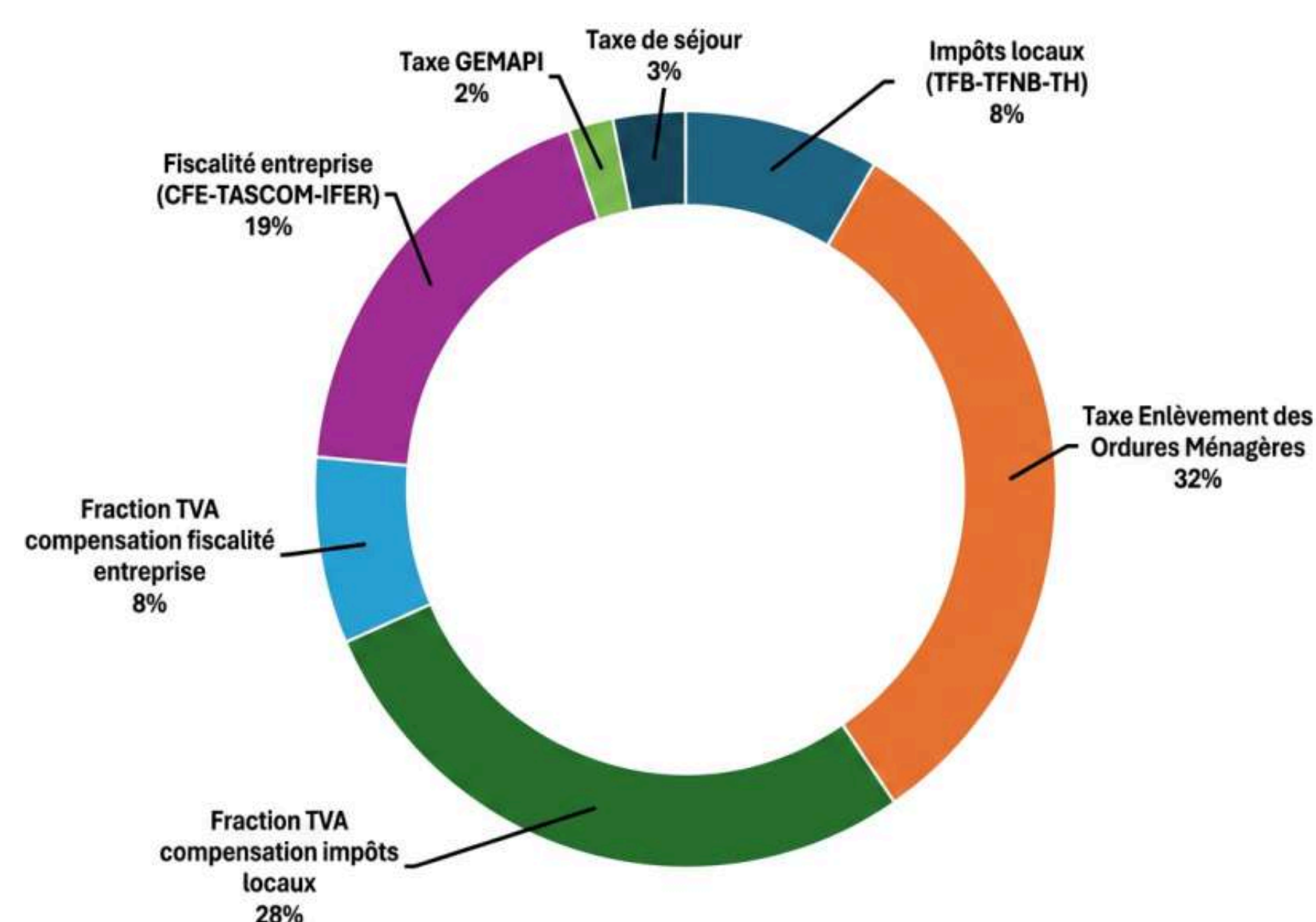
RÉPARTITION DE LA FISCALITÉ SUR LE TERRITOIRE

Soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la Communauté de Communes perçoit la CFE, l'IFER et la TASCOM.

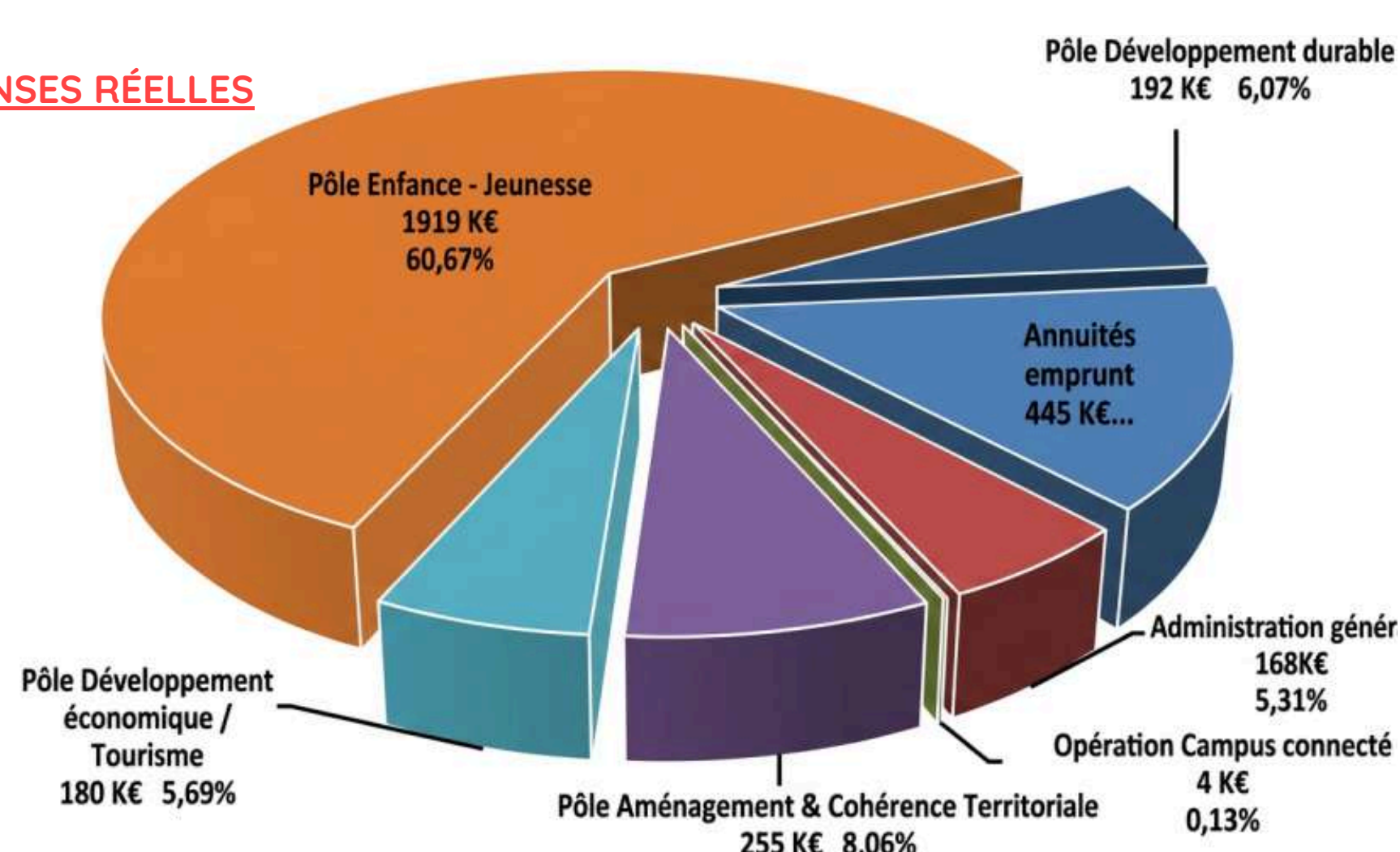
Les ressources fiscales représentent **51 %** des recettes de fonctionnement. Avec **254 €** par habitant, elles restent inférieures à la moyenne de la strate, tandis que près de la moitié est reversée aux Communes sous forme d'attributions de compensation.

TAUX ADDITIONNELS 2025

- Taxe sur le foncier non bâti : **3,46%**.
- Cotisation foncière des entreprises : **26,75%**.
- Taxe d'habitation : **8,47%**.
- Taxe sur le foncier bâti : **0,464%**.



DÉPENSES RÉELLES



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **recettes réelles d'investissement** atteignent **1 437 324 €** et les **dépenses réelles** **3 163 602 €**. L'investissement 2025 est principalement soutenu par l'autofinancement, complété par les subventions et le FCTVA.

Détail des dépenses d'investissement de l'année 2025 :

- Construction multi-structure à Valréas : **1 898 000 €**
- Déploiement Points d'Apports Volontaires sur Valréas : **164 000 €**
- Haut débit 26 : **156 000 €**
- Acquisition de composteurs : **12 000 €**
- Intégration données SIG : **4 000 €**

- MUTUALISATION

MARCHÉ EN GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE 2023-2025

Il a été proposé aux Communes de constituer un nouveau marché public de travaux de voirie en groupement de commandes « accord cadre travaux de rénovation, d'aménagements et de mise en sécurité de voirie communale ». Chaque Commune membre du groupement exécute le marché dans la limite des montants de commande minimum et maximum déterminés au préalable dans la convention.

12 Communes + la CCEPPG
 Pour un montant total de (sur 3 ans) :
 minimum **1 647 000 € HT**
 et maximum **5 000 500 € HT**
Montant total commandé sur l'année 2025 :
1 076 081 € HT

L'année 2025 a marqué la dernière année d'exécution du marché groupé de travaux de voirie 2023-2025.

COURS DE NATATION SCOLAIRE

Pour 2025-2026, la CCEPPG a piloté pour la 3^{ème} année une opération de mutualisation des séances de piscine avec l'Odyssée'O à Saint-Paul-Trois-Châteaux, opération à destination des scolaires du territoire. Une consultation a également été lancée en parallèle pour le transport.

8 Communes
314 élèves
74 séances
136 aller/retour en bus
Pour un montant total de 29 697 € TTC



L'Odyssée'O à Saint-Paul-Trois-Châteaux

ACHAT GROUPÉ DE PIÈGES À FRELONS

En 2025, la CCEPPG a organisé un achat groupé de pièges et d'attractifs pour aider les Communes à lutter contre le frelon asiatique, dans le cadre des politiques nationales de protection de la biodiversité (loi Grenelle).



Les pièges à frelons

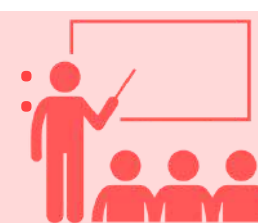
4 Communes
145 pièges et dosettes d'attractifs
Pour un montant total de 341 € TTC

FORMATION DES AGENTS DU TERRITOIRE

Depuis 2019, la CCEPPG établit un plan de formation intra-communautaire avec le concours du CNFPT Vaucluse. Ce plan de formation « Union », élaboré sur la base d'un état des lieux des besoins en formation les plus demandés par les agents, a été mis en place afin de :

- Programmer un maximum de sessions « en intra », partant du principe qu'un des principaux freins au départ en formation est la distance ;
- Proposer un contenu de formation le plus adapté possible aux attentes des agents et aux besoins des Communes ;
- Favoriser la rencontre entre les agents du territoire ;
- Avoir une meilleure connaissance et vision des ressources et des compétences.

135 inscriptions au total en 2025 :
120 agents
4 sessions de formation CNFPT
9 sessions de formation techniques



ACHAT GROUPÉ DE CAPTEURS DE CO₂

En 2025, la CCEPPG a coordonné un achat groupé de capteurs de CO₂ afin d'accompagner les collectivités dans la mise en conformité réglementaire des établissements accueillant des enfants (écoles, crèches, accueils périscolaires). Cette démarche s'inscrit dans le cadre des obligations issues de la loi Grenelle II et des évolutions réglementaires relatives à la surveillance de la qualité de l'air intérieur, qui imposent aux gestionnaires de suivre et d'améliorer la qualité de l'air dans les lieux recevant du public sensible. L'installation de ces capteurs permet de mesurer le taux de CO₂, d'objectiver le besoin d'aération et de réduire les risques sanitaires liés à une mauvaise ventilation des locaux.

5 Communes
20 capteurs pédagogiques
Pour un montant total de 2 271 € TTC

VIDÉOPROTECTION

Une réunion d'information sur la vidéoprotection s'est tenue le 23/09/2025 à Valréas, pour les Communes souhaitant étudier ce dispositif. Elle a permis de présenter plusieurs solutions, d'échanger sur le cadre réglementaire, les aspects techniques, implantations possibles et les coûts, afin d'aider les Communes à préciser leurs besoins.

• SERVICE MUTUALISÉ D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Créé par délibération n°2014-246 du 21 octobre 2014, le « Service Urbanisme Mutualisé » dit service ADS, dont la mission est l'accompagnement des Communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme, couvre en 2025, **16** des 19 Communes de la CCEPPG :

- Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Grillon, Le Pègue, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Taulignan, Valaurie, Valréas et Visan.

La Commune de Grignan instruit seule. Les dossiers de Montbrison-sur-Lez et Salles-sous-Bois sont instruits par l'Etat : ces Communes en RNU n'ont jamais eu de document d'urbanisme.

TARIFICATION 2025 : Forfait annuel de **300 €** par commune adhérente au service quel que soit le nombre de dossiers qu'elle transmet.

Actes	Tarifs 2025
Permis d'aménager	247 €
Permis de construire valant autorisation travaux	247 €
Permis de construire	166 €
Permis de démolir	166 €
Déclaration préalable	118 €
Autorisation de travaux	118 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	54 €
Permis d'aménager création 1 lot	118 €
Contrôle de conformité suite DAACT	85 €
Contrôle dans le cadre d'une infraction au Code de l'Urbanisme	166 €

Dossier donnant lieu à la notification d'un courrier d'incomplet transmis à la Commune, entraînant une décision de rejet pour non-complétude :

Actes	Tarifs 2025
Permis d'aménager	124 €
Permis de construire valant autorisation travaux	124 €
Permis de construire	83 €
Permis de démolir	83 €
Déclaration préalable	59 €
Autorisation de travaux	59 €
Permis d'aménager création 1 lot	59 €

Sur demande des Communes, le service instructeur peut apporter son aide et son appui lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment sur la partie concernant les règlements des documents d'urbanisme.

SERVICE CONTRÔLE ET CONTENTIEUX EN MATIÈRE D'URBANISME:

Le service ADS a été complété par la création d'un service « contrôle et contentieux en matière d'urbanisme », opérationnel depuis octobre 2017. Actuellement **12** Communes ont commissionné un agent pour intervenir sur leur territoire. L'intervention est uniquement à la demande du Maire en charge de la police de l'urbanisme, demande par mail au service d'ADS. Un rendez-vous est ensuite fixé sur le terrain. Le contrôle se fait en présence du Maire ou de l'un de ses Adjoints (OPJ).



CHIFFRES CLÉS 2025

2 agents représentant
2 équivalents temps complet
16 Communes adhérentes
770 dossiers enregistrés
10 dossiers de contrôles

RÉALISÉ 2025 :

Dépenses réelles **105 000 €**
Recettes réelles **106 897 €**
Résultat **1 897 €**

Depuis 2020, les Communes ont obligation de déposer leur document d'urbanisme sur le **GEOPORTAIL** ainsi que les Services d'Utilité Publique dont elles sont les gestionnaires. Les documents d'urbanisme sont au format CNIG <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SVE) DES AUTORISATIONS D'URBANISME:

La possibilité du dépôt d'un dossier par voie dématérialisée et l'instruction dématérialisée des demandes sont généralisées depuis le 01/01/2022. **503** des 770 dossiers enregistrés pour 2025 ont été reçus via la SVE.

La loi Climat et Résilience 2021-1104 du 22 août 2021 a modifié l'autorité de police de l'affichage et ce depuis le 01/01/2024. Le code de l'environnement, et notamment l'article L.581-3-1, précise que les compétences en matière de police de la publicité sont exercées par le Maire au nom de la Commune. A la suite de la Conférence des Maires du 06/03/2024, il a été évoqué le projet de **créer un service mutualisé** pour l'instruction des dossiers portant sur les enseignes/pré-enseignes/publicité. **Pour 2025, 10 dossiers ont été instruits pas le service ADS. Rappel: les Communes conservent le pouvoir de police de l'affichage.**

• STRATÉGIE TOURISTIQUE

La CCEPPG a établi une stratégie de développement touristique pour la période 2021-2026, validée par le Conseil Communautaire, qui permet de mettre en œuvre une feuille de route par phase de deux années.

La stratégie s’articule autour de 4 axes :

Axe 1 - Des paysages préservés, un patrimoine précieux, un terroir d’exception

- des paysages préservés, dédiés en résumé aux activités de pleine nature
- un patrimoine précieux, axe dédié surtout à la création de photos et vidéos 360° par drone
- un terroir d’exception, basé sur le travail collaboratif effectué avec des structures partenaires et le réseau des socioprofessionnels

Axe 2 - Une promotion accrue « Enclave des Papes – Drôme Provençale »

- travailler sur une image plus juste et équitable
- développer les outils numériques au service de la promotion de notre territoire

Axe 3 - Des liens privilégiés : « Au service des vacanciers, au plus près des professionnels du tourisme »

- améliorer l’accueil et la collaboration avec les points infos
- renforcer l’accueil hors les murs
- renforcer les liens et les services aux professionnels du tourisme
- vers un tourisme durable...

Axe 4 - Organiser / renforcer la gouvernance du tourisme



• COMMISSION TOURISME

Nouvellement élu en février 2025, le Vice-Président au Tourisme a souhaité que la Commission se réunisse régulièrement afin de prendre connaissance de tous les sujets.

4 commissions ont eu lieu dont 3 entre mars et mai.

Les principaux axes de travail pour 2025 étaient les suivants:

- Travail sur le montant de la Taxe de séjour
- Rencontres avec les différents acteurs du tourisme
- Mission d’étude sur la gouvernance de l’OT
- Convention d’objectif et de moyens de l’OT
- Relance du projet de bornes numériques
- Carte interactive du territoire

Etude sur la gouvernance de l’Office de Tourisme:

Après une phase de diagnostic, l’objectif était de préconiser le mode de gestion (forme juridique) le plus adapté aux attentes de la CCEPPG, des socioprofessionnels et des clients-visiteurs du territoire, en élaborant plusieurs scénarios de statut pour l’OT.

• DESTINATION DRÔME PROVENÇALE

Dans le cadre de sa compétence Tourisme, la CCEPPG subventionne l’association Drôme Provençale :

Missions / Objet :

L’association s’engage à réaliser des actions de promotion et de marketing mutualisés entre les cinq Offices de Tourisme Communautaires (Baronnies, Drôme Sud Provence, Dieulefit-Bourdeaux, Montélimar Agglo, Enclave des Papes Pays de Grignan) à qui les EPCI ont délégué une partie de la compétence Tourisme.

Délégué CCEPPG au sein de la structure :

1 titulaire

Participation financière CCEPPG 2025 :

15 108 €

- OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

CHIFFRES CLÉS 2025

13 951 visiteurs reçus
dans les **2** bureaux d'accueil
(- **9%** / 2024)

3297 contacts par téléphone
(+ **5,4%** / 2024)

1 025 900 sessions sur le site
internet mutualisé
(lancement 1er avril 2025)
(+**54%** / 2024)

2 000 000 pages vues
sur le site internet mutualisé
(+**60%** / 2024)

8318 followers et amis
sur les réseaux sociaux
(+**23%** / 2024)

Subvention de la CCEPPG :
226 500 €



L'Office de Tourisme Communautaire, immatriculé au registre des opérateurs de voyage, a pour but d'étudier, de proposer et de réaliser toute mesure tendant à accroître l'activité touristique, en cohérence avec la politique de développement touristique définie par la Communauté de Communes.

Il assume les missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique, la coordination des socio-professionnels et l'animation sur le périmètre de la CCEPPG.

L'Office de Tourisme est géré de façon associative et emploie 5 salariés.

2 BUREAUX D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE :

- à **Grignan** : 12, place du Jeu de Ballon
8707 visiteurs reçus
- à **Valréas** : 25, rue Pasteur
5244 visiteurs reçus

+ des accueils hors-les-murs : marchés, campings, festivals ...



Site internet mutualisé de l'Office de Tourisme Communautaire :
<https://www.dromeprovencale.fr/grignan-valreas/>

La convention d'objectifs et de moyens triennale entre la CCEPPG et l'Office de tourisme court jusqu'au 31 décembre 2025.

Le montant de la subvention annuelle versée à l'Office de tourisme s'élève à **226 500 €** pour 2025. Elle sera remplacée en 2026 par une convention annuelle, dans l'attente de la décision des élus quant aux futurs statuts de l'association.

- COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est une ressource essentielle pour le développement touristique du territoire et le financement des actions menées dans le cadre de sa compétence Tourisme et du développement de son attractivité.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la CCEPPG.

Elle est calculée en fonction du type et de la catégorie de l'hébergement, du nombre de personnes majeures et de nuitées passées, selon une grille de tarifs qui doit être affichée chez l'hébergeur.

La CCEPPG recueille la taxe de séjour auprès des hébergeurs et des opérateurs numériques. Elle collecte également la taxe additionnelle au profit du Conseil Départemental de la Drôme et du Vaucluse (10 %).

Coût annuel de la plateforme : **5 328 €**



CHIFFRES CLÉS 2025 TAXE DE SÉJOUR



638 hébergements actifs représentant
6 971 lits marchands

11 hôtels

541 meublés de tourisme

72 chambres d'hôtes

8 terrains de camping et terrains de caravanage

7 autres hébergements

355 712 € collectés



OUTILS DU SERVICE MIS À DISPOSITION DES HÉBERGEURS

NOUVEAUX TERRITOIRES :

- 1 plateforme d'information, de déclaration et de paiement de la taxe de séjour :

<https://cceppg.taxesejour.fr/>



- 1 outil de dématérialisation des CERFA des meublés de tourisme et chambres d'hôtes permettant aux loueurs d'effectuer la déclaration de leurs hébergements ou de signaler un changement de capacité, de propriétaire, etc. :

<https://www.declaloc.fr/>



• ACCUEIL DES ENTREPRISES

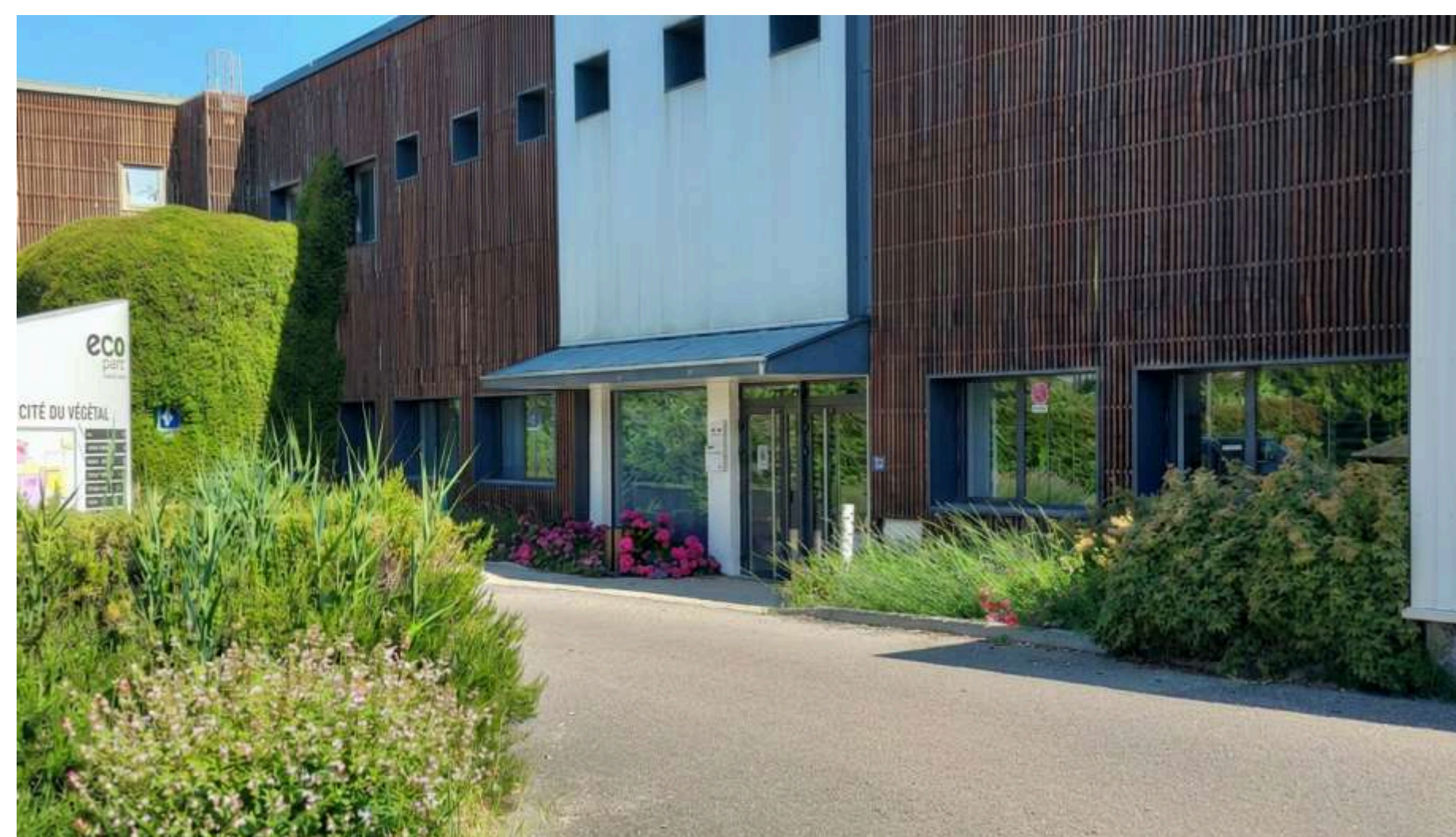
Le service Développement Économique de la CCEPPG accueille, dans les meilleures conditions possibles, les entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire.

L'acquisition de la friche industrielle « Tiro Clas » a permis la création d'un hôtel d'entreprises et d'une pépinière d'entreprises.

Après plusieurs années de remise en état, les locaux sont désormais complets. Il ne reste que 1 300 m² disponibles, au rez-de-chaussée, à réhabiliter.

L'année 2025 a vu les départs de Gourmets de Provence (retraite), MVM Equitation (déplacement en centre-ville), Studio Memories (ré-orientation professionnelle), Sens & Valeurs (activité à domicile) et Nutrifoods (activité à domicile) et les arrivées de Promesse d'Antan, Studio Memories et Heidi Botanicals.

Site internet de la Cité du Végétal :
<https://la-cite-du-vegetal.fr/>



LES ENTREPRISES PRÉSENTES SUR LE SITE AU 31/12/2025 :

HÔTEL D'ENTREPRISES :

Fournier, Galeo Concept, Plateforme d'éco extraction Heidi Botanicals, Maçonnerie Peysson, Enclave Service plus, MF Énergie, Boitauto, Campus Connecté, Épicerie Sociale Rayon de Soleil, RIVAVI, Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez.

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES « CITÉ DU VÉGÉTAL » :

Lislou en Provence, MB Reno, Heidi Botanicals, BDD, R-Teddy, Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

Les entreprises présentes sur le site bénéficient des conditions de travail optimales, après la réfection de la voirie de la zone d'accueil poids-lourds/aire de retournement et la remise aux normes des quais de chargement, côté Ouest du bâtiment. D'importants travaux d'étanchéité de la toiture ont également été réalisés en 2025.



- ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Cette aide fait l'objet d'une convention entre la CCEPPG et le Conseil Départemental de la Drôme et vise à accompagner les entreprises drômoises dans leurs projets d'investissements immobiliers, dès lors que ceux-ci entraînent la création d'emplois.

En complément du Département qui prend en charge **90 %** des créations d'emplois (à raison de **6 000 €**/emploi créé), la Communauté de Communes apporte une participation financière à hauteur de **10 %**.

Il n'y a pas eu de dossier pour les entreprises drômoises en 2025.



ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION

Le service Développement Économique est le principal relais de la création d'entreprises avec un premier niveau d'information donné aux futurs entrepreneurs. Les porteurs de projet sont alors orientés vers les bureaux d'Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISDPAM), structure avec laquelle la CCEPPG a signé une convention de partenariat et qui est installée au sein de la Cité du Végétal.

Les entreprises de la pépinière d'entreprises se voient systématiquement proposer un suivi par ISDPAM durant leurs premières années d'existence afin de stabiliser leur situation.

La CCEPPG participe aux comités techniques ISDPAM où sont étudiés les dossiers des porteurs de projet sollicitant les prêts d'honneurs dans le cadre de l'accompagnement, l'installation, la reprise de projets dont les projets agricoles, via la subvention versée à la plateforme ISDPAM.

AIDE À LA RECHERCHE DE LOCAUX / TERRAINS

De nombreuses entreprises contactent soit directement le service Développement Économique de la CCEPPG, soit Vaucluse Provence Attractivité, avec qui la CCEPPG a signé une convention, afin de bénéficier d'une aide dans leur installation sur le territoire.

Il est systématiquement proposé les locaux éventuellement disponibles dans la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal.

L'accompagnement peut se traduire par une information sur les différentes aides existantes ou par la mise en relation avec les propriétaires privés afin de faciliter leurs recherches.

En 2025, dans un contexte économique tendu, avec une faible capacité foncière économique sur le territoire, des coûts d'installation importants et des demandes précises, **11** entreprises ont contacté la CCEPPG pour se faire accompagner dans leur recherche de locaux, dont :

- 1 a trouvé dans le secteur privé
- 2 ont été accueillies dans la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal
- 2 ont acquis un terrain ou un local
- 2 projets d'acquisition de terrain sont toujours en cours
- 1 projet de création est en cours
- 2 projets ne sont plus d'actualité
- 1 est injoignable



CHIFFRES CLÉS 2025

11 entreprises soutenues sur le territoire de la CCEPPG :

4 en création

4 en reprise

3 en croissance

représentant un total de **45** emplois créés ou maintenus

150 000 € de prêts engagés pour les entreprises du territoire

Adhésion 2025 CCEPPG : **0,82 €** / habitant
soit **19 059,26 €**

• GESTION DES ZONES D’ACTIVITÉS

ACTIONS RÉALISÉES				
	ZA GRIGNAN	ZA VALAURIE	ZA VALREAS	Total
Signalétique	701€	96€	553€	1 350€
Entretien Débroussaillage		5 535€	1 408€	6 943€

La CCEPPG gère les zones d’activités sur les Communes de Grignan, Valaurie et Valréas.

L’inventaire des zones d’activités (repérage des parcelles occupées par les entreprises et des parcelles vacantes), réalisé en 2022 dans le cadre prévu au Code de l’Urbanisme, est mis à jour annuellement.

La signalétique des zones de la Grèze (Valréas), de Grignan et du Clavon (Valaurie) est revue une fois par an en fonction des arrivées et départs d’entreprises.



Zone de la Grèze (Valréas)

En 2025, la CCEPPG a lancé une étude d’extension de la zone de la Grèze à Valréas. Afin d’optimiser cette extension, la SPL Territoire84/CITADIS s’est vue confier la mission d’étudier la faisabilité de cette extension. L’étude a débuté le 4 novembre 2025. Propriétaire de plusieurs parcelles, la Communauté de Communes a le projet d’acquérir deux nouvelles parcelles privées (en cours).

La CCEPPG possède également des parcelles agricoles, quartier des plans à Valréas. Elles font, pour partie, l’objet d’une convention de prêt à usage dans le cadre d’une expérimentation sur la relance de la culture de la garance des teinturiers avec l’entreprise Erubescence. La partie non utilisée devrait être mise à disposition d’un autre projet en 2026.

• TRÈS HAUT DÉBIT / FIBRE OPTIQUE



Les 4 Communes vauclusiennes de la CCEPPG sont couvertes par le réseau fibre depuis plusieurs années et ont fait l’objet d’une expérimentation concernant le déconventionnement du réseau cuivre, avec un arrêt des services au 31 janvier 2025.

La majeure partie drômoise du territoire est quasiment déployée mais il reste encore des poches à finaliser pour les Communes de Salles-sous-Bois, Taulignan, Montbrison-sur-Lez, Le Pègue, Rousset-les-Vignes et Saint-Pantaléon-les-Vignes.

Pour les 511 prises du centre ancien de Grignan, pour lesquelles la Municipalité avait fait part de son refus de déploiement en aérien dans la zone concernée, il n’y aura pas d’avancée jusqu’aux prochaines élections municipales.

• C2EG

Le Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan (C2EG), a été créé en 2011 par la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes. Constitué en association en mars 2014 et couvrant l'intégralité du territoire de la CCEPPG, il regroupe plus d'une trentaine d'entreprises et acteurs économiques.

Son rôle est de fédérer les entrepreneurs en organisant notamment des réunions portant sur des thématiques communes ou actualités économiques, des visites d'entreprises et diverses actions en faveur de l'emploi... C2EG organise chaque année une demi-journée de recrutement : Contact'Emploi, au cours de laquelle les entreprises du bassin d'emploi qui



recrutent, reçoivent sans sélection préalable les candidats à la recherche d'un emploi. La participation est totalement gratuite que les entreprises soient adhérentes au club ou non.

L'édition 2025 s'est tenue dans la salle du Vignarès à Valréas :

17 entreprises étaient présentes, 84 postes étaient proposés et 72 candidats se sont présentés.

ORGANISATION DU CLUB :

1 agent CCEPPG détaché 1 jour/semaine dans le cadre d'une convention de prestation de service, afin de prendre en charge l'animation, la gestion administrative et la communication du club.

-Financement CCEPPG : 3 900 €

-Subvention Contact'Emploi : 1 100 €

Site internet C2EG : www.c2eg.fr

Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la CCEPPG adhère et/ou subventionne plusieurs organismes et structures :

• MISSIONS LOCALES DRÔME PROVENÇALE (MLDP) ET HAUT VAUCLUSE (MLHV)		• GAL DRÔME ENTRE RHÔNE ET MONTAGNES - LEADER	
<u>Missions / Objet</u> : Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans et les allocataires du RSA, dans le cadre d'une mission de service public inscrite aux codes du travail et de l'éducation (emploi, formation, santé, logement, culture loisirs).		<u>Missions / Objet</u> : Le Groupe d'Action Locale (GAL) Drôme Entre Rhône et Montagnes, piloté par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, en partenariat avec 9 EPCI, est constitué d'un Comité de Programmation (CoProg), instance décisionnaire du GAL. Une équipe technique et des comités de bassin de vie accompagnent le CoProg dans la mise en œuvre de sa stratégie. Les fondamentaux d'un projet LEADER reposent sur la capacité à mobiliser des leviers d'innovation, de coopération, de mise en réseau, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques, en tenant compte des aspects liés aux transitions environnementales et sociales.	
<u>Délégués CCEPPG au sein de la structure MLDP :</u> 1 titulaire et 1 suppléant		<u>Délégués CCEPPG au sein de la structure :</u> 1 titulaire et 1 suppléant	
<u>Délégués CCEPPG au sein de la structure MLHV :</u> 1 titulaire et 1 suppléant		<u>Délégués CCEPPG au sein de la structure :</u> 1 titulaire et 1 suppléant	
<u>Participation financière CCEPPG 2025 MLDP :</u>	11 393 €	<u>Participation financière CCEPPG 2025 :</u>	4 700,00€
<u>Participation financière CCEPPG 2025 MLHV :</u>	16 023 €		
• VAUCLUSE PROVENCE ATTRACTIVITÉ		POLITIQUE DE LA VILLE	
<u>Missions / Objet</u> : VPA est l'agence départementale de Développement, du Tourisme et des Territoires ayant pour objet d'assurer la promotion du Département de Vaucluse afin d'attirer des investisseurs, des talents et des touristes.		La CCEPPG co-finance, dans le cadre de la Politique de la Ville, des actions dans ses domaines de compétences. Ainsi, en 2025, les financements se sont portés sur les actions suivantes :	
<u>Délégués CCEPPG au sein de la structure :</u> 1 titulaire et 1 suppléant		• Contact'Emploi 2025 (porteur C2EG) : 1 100 €	
<u>Participation financière CCEPPG 2025 :</u>		• Gestion Émotionnelle et Emploi (porteur Mission Locale du Haut Vaucluse) : 500 €	
<u>Participation financière CCEPPG 2025 :</u>	12 242 €		

SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

CHIFFRES CLÉS 2025

177 Communes
8 Intercommunalités
3 Départements et 2 Régions
231 440 habitants
3 184 km²

Contribution CCEPPG : 1,12 €
par habitant représentant
23 243 € de recette pour le
syndicat

Budget 2025 du syndicat :
515 086 €

LES 7 DÉLÉGUÉS DE LA CCEPPG AU SCOT
AU 31/12/2025 :

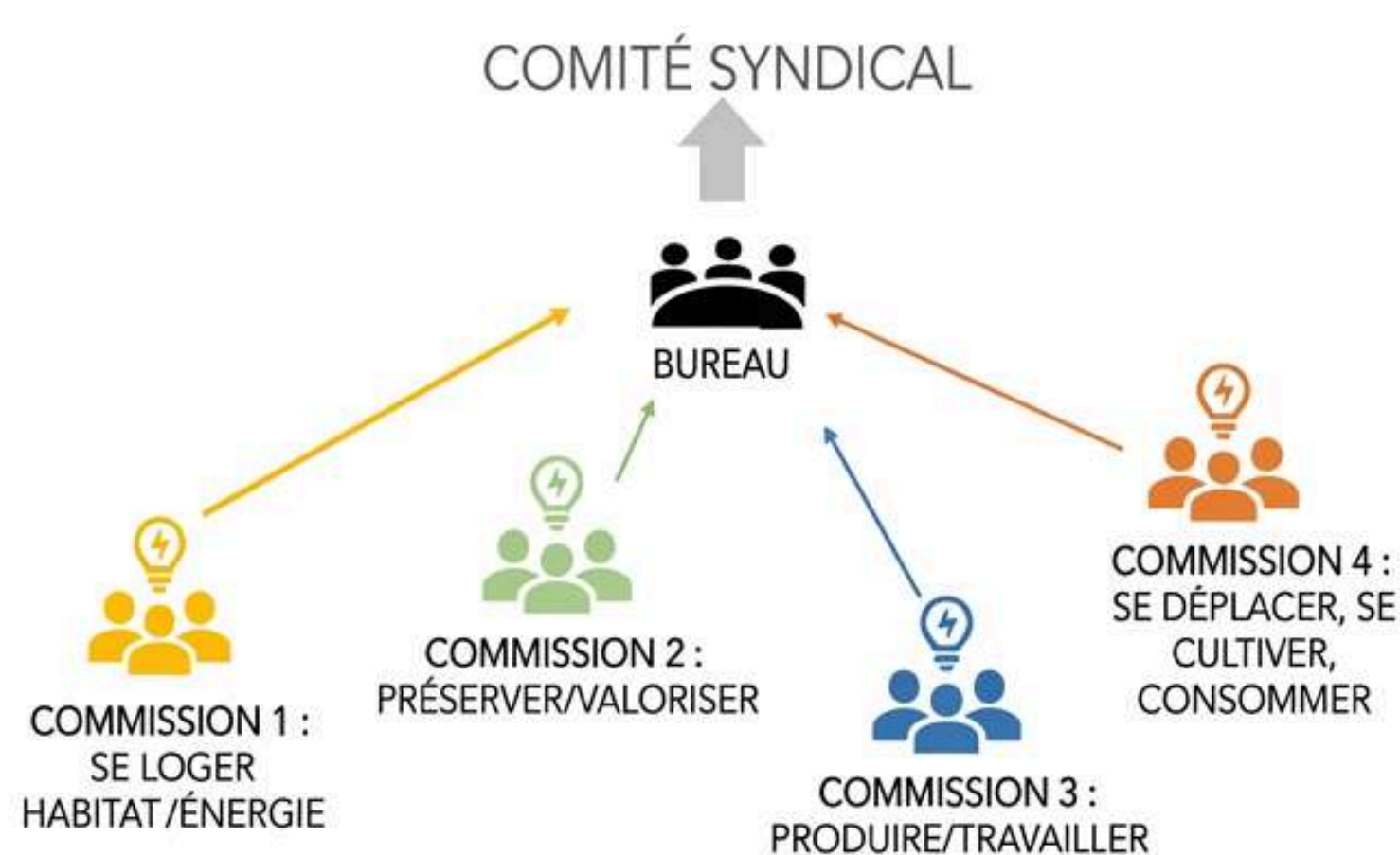
- Pierre-André VALAYER
- Jean-Marie ROUSSIN
(Vice-Président au Syndicat RPB)
- Fabienne CARMON
- Norbert PERRIN
- Carole CHEYRON DESLYS
- Jean-Louis MARTIN
- Marietta MIGNET

ÉQUIPE TECHNIQUE DU SCOT :

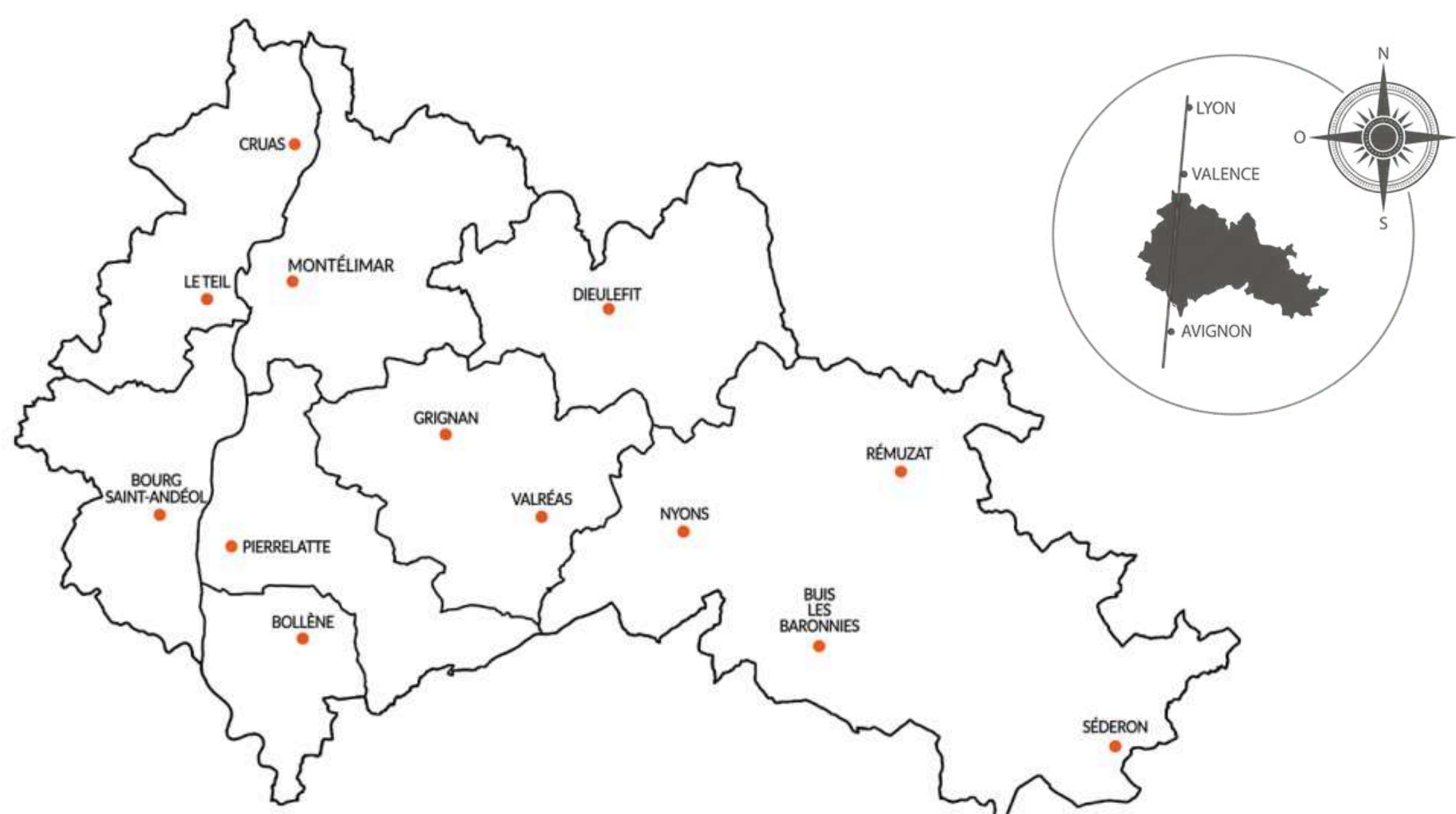
- Mathilde ROLANDEAU, Directrice
- Inès JEANPIERRE, chargée de mission
analyse des dynamiques territoriales
- Benjamin COGE, chargé du SIG,
observation et suivi de l'occupation des
sols

FONCTIONNEMENT DU SCOT RPB ANNÉE
2025

- Le Comité Syndical est composé de 65
élus représentant les EPCI : 4 réunions
- Le Bureau Syndical est composé du
Président et de 12 Vice-Président(e)s : 4
réunions
- 4 Commissions thématiques:



Créé par arrêté inter-préfectoral le 27 décembre 2018, le Syndicat Mixte a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale. Le périmètre du syndicat, arrêté en 2016, est celui du futur Schéma de Cohérence Territoriale.



Approuvé en octobre 2025, le PAS, document central du SCoT, exprime la vision politique et les ambitions que les élus souhaitent porter à l'horizon 2050 dans le territoire. Document charnière pour le SCoT, il est le socle du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), partie règlementaire du document.

Aperçu de l'année 2025 - Les grandes dates

- 8 janvier 2025 | Cruas
Restitution des enjeux environnementaux - Evaluation environnementale
- 19 mars 2025 | Montélimar
Coordination technique - Stratégie multimodale
Présentation du diagnostic des mobilités du territoire du SCoT
- 8 avril 2025 | Saulce-sur-Rhône
Ateliers Habitat & UFS
Atelier Quartier & UFS
« Concevoir demain, l'habitat et le quartier favorable à la santé »
- 14 avril 2025 | Montélimar
Offre de soins en 2050
« Le SCoT : un outil pour garantir les parcours de soins en 2050 »
- 20 mai 2025 | Pierrelatte
Commission 4 - Stratégie multimodale
« L'évaluation des scénarios de mobilité possibles pour demain »
- 24 septembre 2025 | Allan
Commission 4 - Stratégie multimodale
« Les orientations pour demain »
- 14 octobre 2025 | Le-Poët-Laval
Coordination technique - Stratégie multimodale
Présentation des conditions de mise en œuvre de la stratégie
- 15 octobre 2025 | Montélimar
Débat du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT en
Comité syndical
- 24 et 25 novembre 2025 | SCoT Rhône Provence Baronnie &
SCoT Vallée de la Drôme Aval
Journées de sensibilisation sur la thématique principale des îlots de
fraîcheur - AMI Life's Biodiv
« Pour connaître, agir et améliorer la qualité de vie, par les sols et
par le vivant »
- 3 décembre 2025 | Saint-Paul-Trois-Châteaux
Cinquième édition des Rencontres du SCoT
« La fin de l'eau ? »
- 18 décembre 2025 | Pierrelatte
Restitution de la Stratégie multimodale
« La déclinaison de la stratégie multimodale »

- PCAET (PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL)

Issu des Grenelles de l'Environnement I et II, le Plan Climat Air Energie Territorial est un dispositif mis en œuvre à l'échelle nationale et dont l'élaboration a été rendue obligatoire, au 1er janvier 2017, dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il a pour ambition de répondre aux problématiques environnementales qui nous concernent tous en mobilisant tous les acteurs du territoire.

L'élaboration du PCAET est portée par la Commission Aménagement du Territoire. Toutefois, au vu de la transversalité des thématiques abordées, les Commissions Développement Économique et Développement Durable de la CCEPPG ont été associées.

Le PCAET du territoire EPPG a été approuvé à l'unanimité du Conseil Communautaire le 6 juin 2024. Il comprend **32 fiches actions** à étudier, développer ou mettre en œuvre.



Il s'articule autour de **5 objectifs** :

- Réduction des gaz à effets de serre
- Sobriété énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique

- DISTRIBUTION D'UN ARBUSTE AUX SCOLAIRES

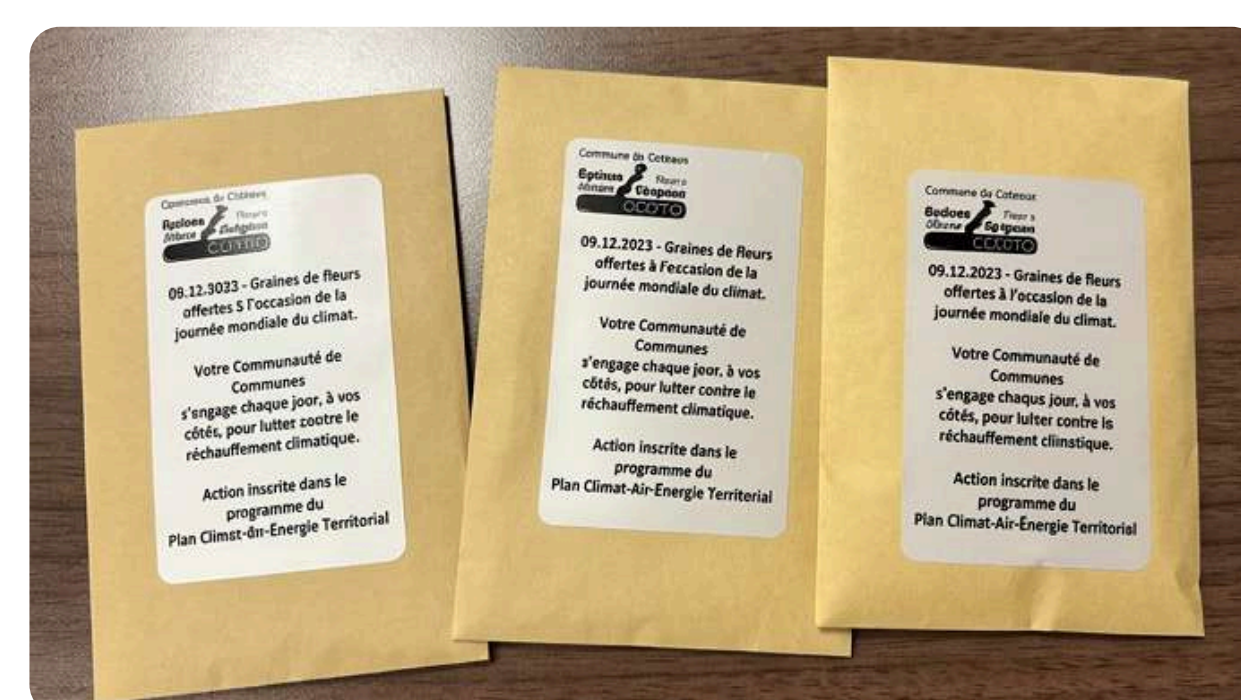
PCAET MISSION 5.2.1 : ANIMER LE PCAET

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation à la transition écologique, les élus de la Commission Aménagement du Territoire ont souhaité offrir un arbre aux élèves de CP des écoles de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan. La remise d'un olivier aux 240 enfants s'est déroulée le lundi 8 décembre, lors de la Journée mondiale du climat. Créée en 2009 à l'initiative de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), cette journée vise à sensibiliser le public aux conséquences du changement climatique et à rappeler l'urgence d'agir collectivement.

À cette occasion, chaque élève a reçu un olivier accompagné d'une plaquette pédagogique présentant le rôle essentiel des arbres dans l'environnement ainsi que les conseils d'entretien.



Un sachet de graines a également été remis aux élèves des autres niveaux de la même classe afin de poursuivre cette démarche de sensibilisation au végétal. Cette initiative s'inscrit dans le volet « animation » du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) porté par l'intercommunalité, et participe à l'accompagnement des jeunes générations face aux enjeux de la transition écologique.



CHIFFRES CLÉS

240 Arbustes : 3 360 €
 160 Sachets de graines : 140 €
 14 Écoles

• SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT – SPRH

PCAET MISSION 1.1.1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR HABITAT

CHIFFRES CLÉS 2025

533 actes

35 permanences

253 ménages accompagnés sur les volets juridique, technique, financier et social dans le cadre de leur projet de rénovation

237 ménages accompagnés sur les aides et financements spécifiques mobilisables

19 accompagnements renforcés

Contribution CCEPPG :
16 497€ pour l'année 2025Adhésion au CEDER
PROVENCE : 300 € / an

Depuis 2021, la CCEPPG s'est engagée avec le CEDER pour la mise en œuvre du SPPEH, Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat. En 2024, le SPPEH change de nom et devient le Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

L'ANAH (Agence nationale de l'habitat), porte, depuis le 01/01/2025 le dispositif nommé « Pacte Territorial » qui comprend un accompagnement, pour tous les ménages, sans condition de ressources et un accompagnement renforcé pour les foyers modestes et très modestes sur les thématiques « énergétique » et « amélioration pour l'habitat privé ». L'animation est confiée au CEDER, conseiller France Rénov', pour notre territoire.

Le service est cadré par convention avec le CEDER pour les Communes Vauclusiennes et par l'intermédiaire de Montélimar Agglomération, pour ses Communes drômoises.



Le CEDER PROVENCE, opérateur unique pour notre territoire, assure les permanences sur Valréas et Grignan pour conseiller gratuitement les usagers dans leurs démarches et obtenir des aides aux financements, accompagner les ménages en situation de précarité énergétique ainsi que les professionnels.

ANIMATIONS :

- Organisation d'une réunion publique sur la thématique « Le solaire voltaïque, démêler le vrai du faux » Cité du Végétal – décembre 2025
- 2 interventions dans les structures France services
- Comités techniques : 4 / Comités de pilotage : 2

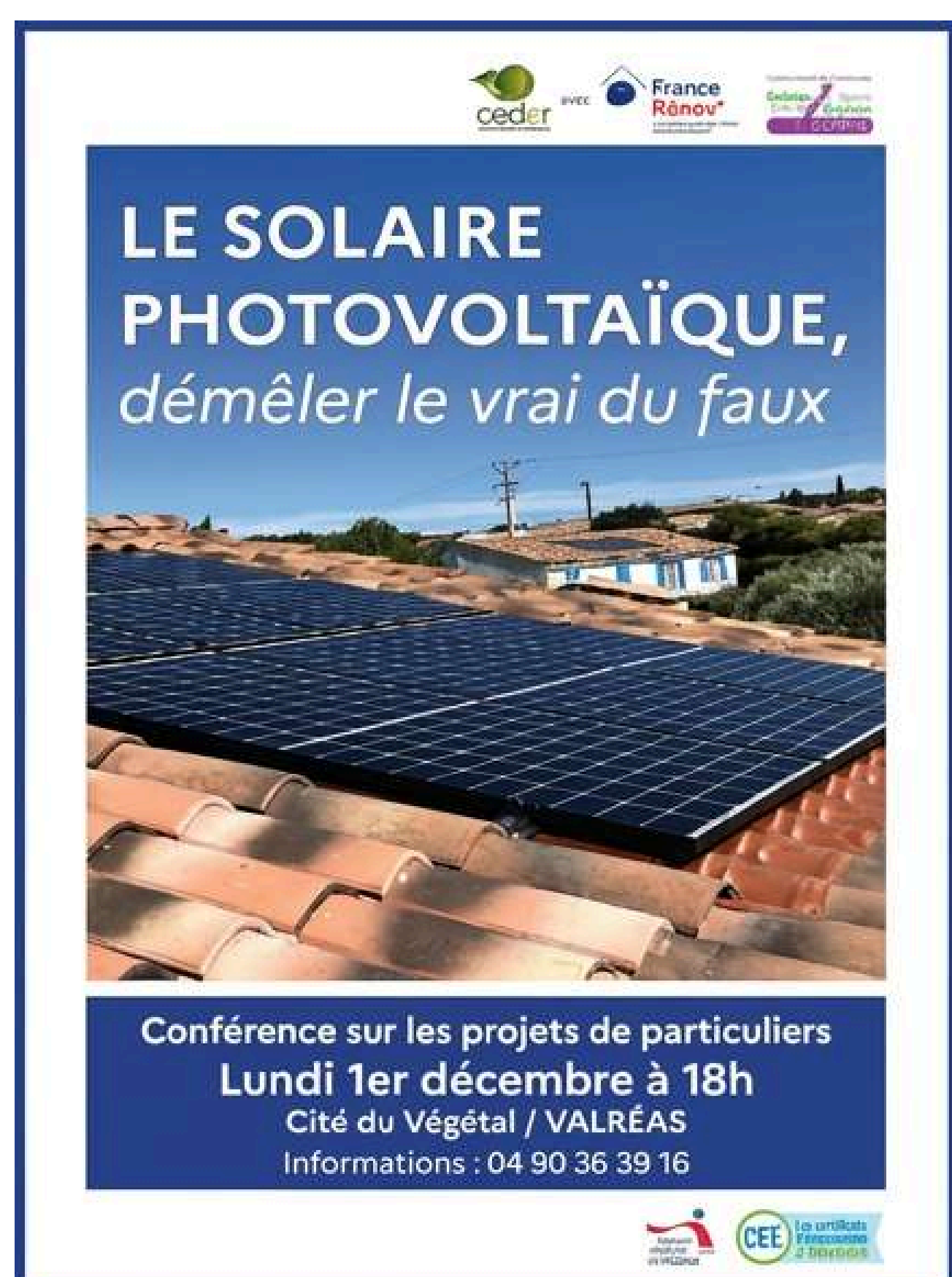
2 LIEUX DE PERMANENCE SUR NOTRE TERRITOIRE :

- Grignan – Mairie – 2ème lundi du mois – 14h à 17h
- Valréas – Cité du Végétal – 2ème et 4ème mardi du mois – 14h à 17h

Contact : 04 90 36 39 16 ou 04 75 26 22 53

infoenergie@ceder-provence.org

Conseils et accompagnement des professionnels :

contactpro@ceder-provence.org

• SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

MISSIONS PCAET : 4.1.1 - SÉCURISER L’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE – 4.1.3. INCITER LES USAGERS À L’ENTRETIEN ET À LA RÉHABILITATION DES SYSTÈMES D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET À LA RÉUTILISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES

CHIFFRES CLÉS 2025

3 094 installations

40 % de la population de la CCEPPG desservie par le service

152 contrôles réalisés dont

11 installations existantes

35 installations neuves

22 exécutions de travaux

84 ventes immobilières

69 % des installations contrôlées lors de ventes immobilières sont non conformes

OUTILS DU SERVICE

R’SSPANC : logiciel de gestion des dossiers d’ANC pour les 19 Communes.
Coût annuel hébergement + maintenance: 1 875 €

PRÉSENTATION ET ORGANISATION DU SERVICE

La CCEPPG est compétente en matière de contrôle des systèmes d’assainissement non collectif sur les 19 Communes de son territoire.

Le SPANC est régi par un règlement de service, approuvé en Conseil Communautaire le 11 avril 2019.

LES MISSIONS DU SPANC

Il conseille, examine les dossiers des usagers lors de la conception et vérifie la conformité de l’exécution des installations d’assainissement individuel, existantes, neuves ou réhabilitées à l’issue des travaux, avant remblaiement.

Il intervient pour réaliser un diagnostic de l’installation individuelle lors des ventes immobilières.

Il réalise des contrôles périodiques des installations non collectives, à minima tous les 10 ans (Obligation CGCT et du code de la Santé Publique).

La CCEPPG étant compétente en la matière sur son territoire, cela suppose une collaboration étroite entre Communauté et Communes.

Depuis le 1er janvier 2025 et suite à une consultation, c’est le bureau d’études PRELEVEO ARES qui réalise l’ensemble des contrôles sur le territoire de la CCEPPG.

La structure assure le volet administratif et l’organisation du service. C’est le point d’entrée pour les usagers : il enregistre les demandes entrantes qu’il transfère ensuite au prestataire.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) - DÉFINITION

L’ANC désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent, en conséquence, traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées et polluées, peuvent être à l’origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs. L’assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu’ils soient sanitaires ou environnementaux.

Tarifs au 1 ^{er} avril 2023 - fixés par délibération n°2023-23	2023
Diagnostic d’entretien et de bon fonctionnement des installations existantes	150 €
Contrôle de conception - installations nouvelles et réhabilitées	80 €
Contrôle de bonne exécution - installations nouvelles et réhabilitées	150 €
Contrôle dans le cadre d’une vente immobilière	300 €



L’intégralité du rapport annuel du service est consultable sur le site internet de la CCEPPG : www.cceppg.fr.

• MOBILITÉ ET SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ET MOBILITÉS ACTIVES - SDM&MA - DU TERRITOIRE EPPG

ACTION 1.4.1 - PLANIFIER LES MOBILITÉS

En 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) – dont l'un des objectifs principaux est que l'ensemble du territoire national soit couvert par une autorité organisatrice de la mobilité – a modifié les conditions d'exercice de la compétence. Celle-ci est désormais définie comme la capacité d'organiser six catégories de services, sans qu'aucun d'entre eux ne soit obligatoire :

- services réguliers de transport public de personnes ;
- services à la demande de transport public de personnes ;
- services de transport scolaire ;
- services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) ;
- services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement) ;
- services de mobilité solidaire.

Le texte incitait toutes les Communautés de Communes à décider si elles souhaitaient ou non devenir AOM - Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Par délibération 2021-09, la CCEPPG a désigné la Région Sud comme AOM de référence. Toutefois, le territoire EPPG, est intégré au Bassin de mobilité de Montélimar. C'est dans ce contexte que les élus ont souhaité élaborer un Schéma Directeur des Mobilités et Mobilités Actives (SDM&MA) à l'échelle du territoire des Communes de la CCEPPG.

Comprenant 15 fiches actions, il a été approuvé à l'unanimité du Conseil Communautaire en juin 2024, en même temps que le PCAET auquel il est étroitement lié. En effet, 4 fiches actions du PCAET proposent des réflexions sur ce volet.

La CCEPPG a porté et financé ce schéma directeur, pour son territoire, mais n'est pas, pour autant, compétente en matière de mobilité ou de voirie. A ce titre, elle ne peut s'engager sur des projets de mobilité que dans le cadre d'un conventionnement avec la Région Sud. Les élus de la CCEPPG ont notamment approuvé en 2024 l'organisation et le financement du savoir rouler à vélo et le lancement d'une application de covoiturage du quotidien.

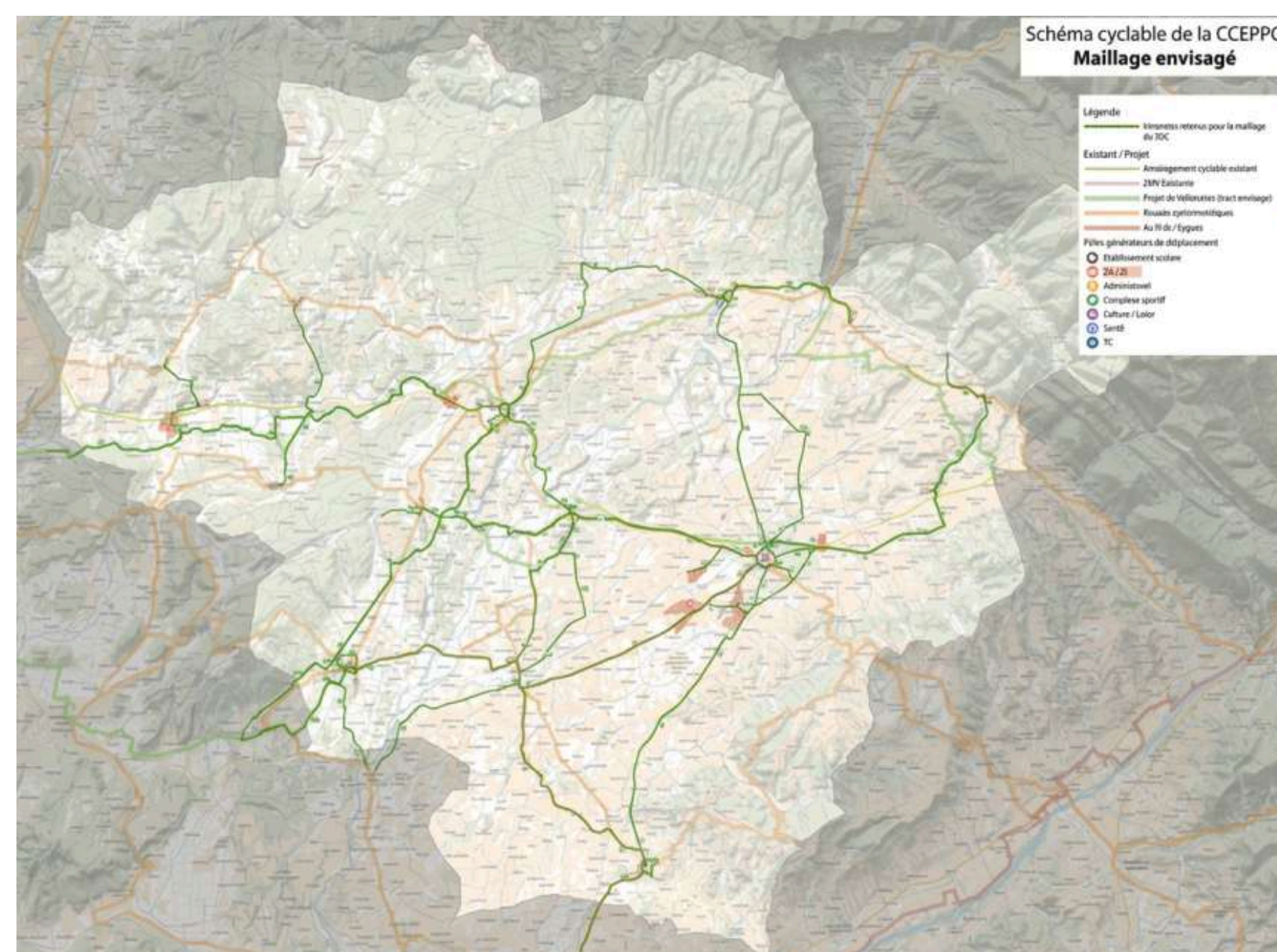
Concernant les aménagements cyclables : la CCEPPG reste la porte d'entrée en raison du SDM, mais l'Intercommunalité n'intervient, ni techniquement, ni financièrement, que ce soit pour la réalisation des études, ou leur suivi. Les Communes restent seules interlocutrices, décisionnaires et maitres d'ouvrage.

• PROJET VÉLOROUTES-VOIES VERTES

ACTION N° 1.4.2 - DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS (MARCHÉ À PIED, VÉLO)

Les élus, dans le cadre des ateliers de travail du SDM&Ma, ont été invités à réfléchir au développement d'un maillage cyclable sur le territoire. Ces aménagements, souvent coûteux et complexes à mettre en œuvre, nécessitent un important travail de préparation. Pour aider les Communes, la CCEPPG prend en charge l'hébergement de ces projets sur une plateforme mise à disposition par le bureau d'études, pour un coût de 300 € par an.

Plusieurs tracés ont déjà été étudiés. Le Département du Vaucluse a réalisé un avant-projet chiffré pour une liaison entre le collège et le centre de Valréas, ainsi qu'un second tracé entre Valréas et Grillon. Le Cerema a également produit un avant-projet pour relier le centre de Saint-Pantaléon-les-Vignes et Font de Barral au collège Vallis Aeria.



Les documents composant le SDM&MA sont téléchargeables ou consultables sur le site internet de la CCEPPG : www.cceppg.fr onglets « Aménagement », « Mobilité ».

• SAVOIR ROULER À VÉLO

La formation « Savoir rouler à vélo » permet aux enfants d'acquérir les apprentissages nécessaires pour devenir autonomes à vélo avant l'entrée au collège. Elle vise à leur transmettre les bons réflexes pour pratiquer en sécurité, tout en les sensibilisant à l'usage de mobilités plus respectueuses de l'environnement. La CCEPPG s'appuie sur le Comité Départemental de la Drôme pour sa mise en œuvre sur le terrain. Le programme se déroule en trois étapes, sur une durée totale minimale de 10 heures : « savoir pédaler », « savoir circuler », puis « savoir rouler à vélo », cette dernière phase se déroulant en conditions réelles afin d'apprendre à circuler sur la voie publique en autonomie.



Lors de l'année scolaire 2024-2025, près de 200 élèves des écoles de Grignan, Montbrison-sur-Lez, Réauville, Richerenches, Roussas, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Taulignan et Visan ont validé la formation, certifiée par la remise d'un diplôme et récompensée par une sonnette vélo offerte par la CCEPPG. Coût: **5 040 €**.

Les écoles de Grignan, Montbrison-sur-Lez, Réauville, Richerenches, Roussas, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Taulignan, Valréas Saint-Jean le Baptiste et Visan, se sont engagées pour l'année scolaire 2025-2026. Coût: **7 200 €**.

Génération vélo a pris en charge 50% du coût total des formations dispensées jusqu'au 31/12/2025.

• COVOITURAGE DU QUOTIDIEN

PCAET MISSION 1.4.3. : DÉVELOPPER LE COVOITURAGE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

Après un lancement officiel avec les Communautés de Communes partenaires en juin 2025, l'application de covoiturage quotidien « Covoit' en Karos » est déployée officiellement depuis octobre 2025.

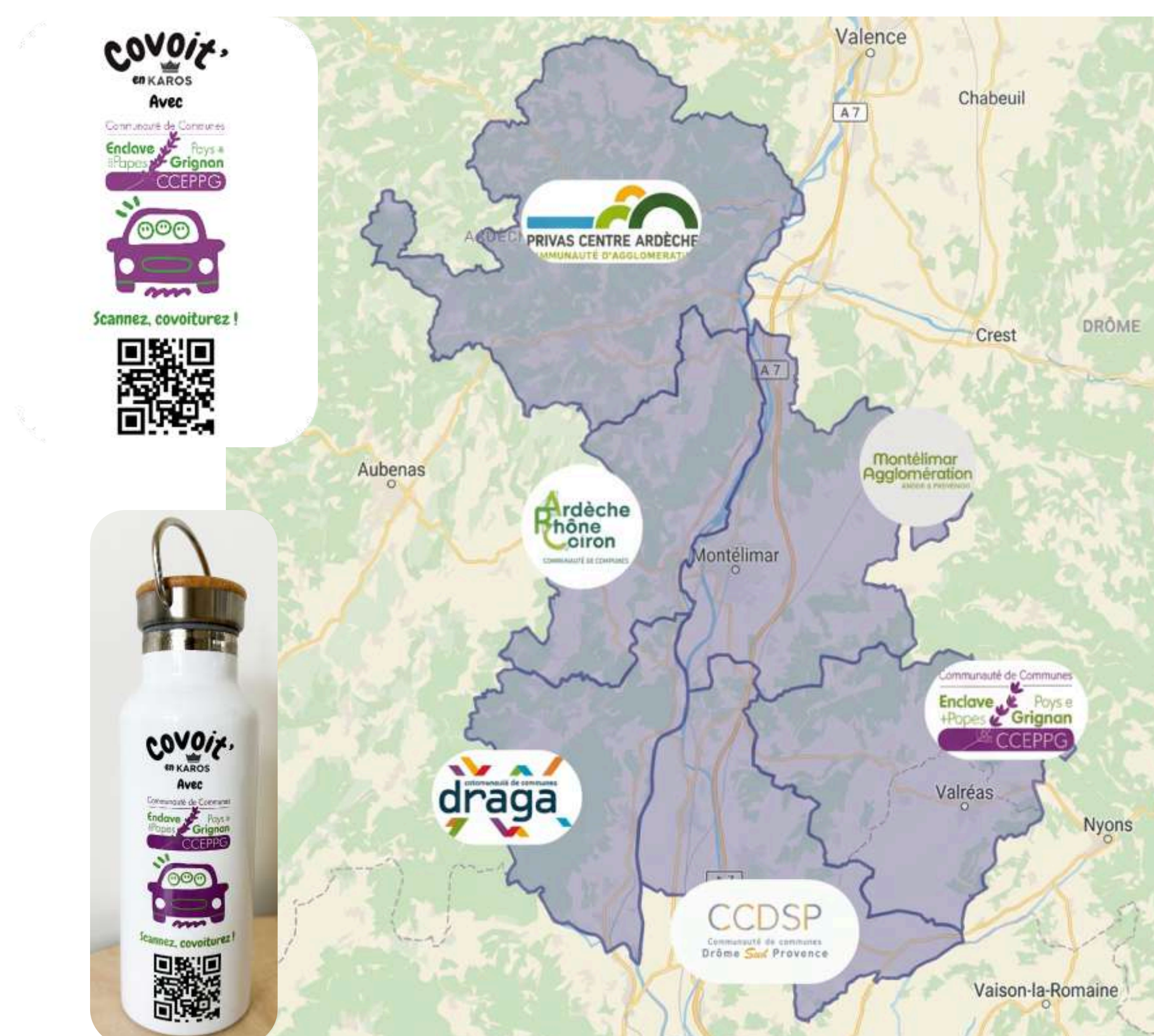
A ce jour, Karos est largement représentée sur les secteurs de mobilité des habitants de la CCEPPG, puisque déployée à l'échelle de 6 Intercommunalités limitrophes (cf. carte). Elle couvre **84 Communes** et dessert **176 798 habitants**.

Deux types de communication ont été réalisées : Communication auprès des entreprises et des actifs

- Webinaires d'information
- Présentation auprès du club d'entreprises
- Interventions en entreprises auprès des employeurs et des actifs

Sensibilisation des acteurs et partenaires de l'emploi et de l'insertion

- Communication grand public
- Spot vidéo sur une borne de carburant
- Déploiement de banderoles sur le territoire
- Radios : MTI, Micheline, Valse des As
- Presse : Tribune, Dauphiné libéré, Vaucluse matin
- Facebook et Instagram



CHIFFRES CLÉS au 31/12/2025

427 inscrits

13 713 trajets proposés

Distance moyenne des trajets : **15 km**

Hébergement et maintenance de la plateforme : **12 400 €**

Communication : **8 245 €**

Acquisition de gourdes pour les animations entreprises : **6 500 €**

• MISE EN RÉSEAU DES SERVICES COMMUNAUX

SONT RECONNUS D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES LES PROJETS QUI, SOIT APPORTENT UNE AMÉLIORATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DES SERVICES AUX CITOYENS, SOIT PERMETTENT LE RENFORCEMENT DE L'ÉGALITÉ DANS LES CONDITIONS D'ACCÈS À CES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET À LEURS AVANTAGES PRATIQUES.

• SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un système qui crée, gère, analyse et cartographie tous les types de données. Le SIG permet de superposer des cartes les unes sur les autres, et d'afficher les différentes couches en fonction des besoins de l'utilisateur : plan cadastral, photo aérienne, carte de IGN...

Le marché a été attribué au Groupe SIRAP situé à Romans-sur-Isère (26). Le prestataire actuel assure la maintenance et l'hébergement des logiciels suivants jusqu'à des dates d'échéance différentes.

- X'MAP : solution WebSIG complète, pour la consultation, l'impression, la construction topologique, l'affichage de flux
- NEXT ADS : Logiciel de gestion dématérialisée de tous types de dossiers d'urbanisme ou connexes.
- SVE : Logiciel de saisine des demandes par voie électronique. Les fichiers fonciers ont été mis à jour en 2022.

COÛTS 2025

Hébergement et maintenance annuelle des 3 solutions :
5 498 € TTC

Fichiers fonciers 2025 :

- adhésion au CRIGE PACA :
1 500 € TTC
- intégration informatique :
1 080 € TTC

• RÉSEAU INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

CHIFFRES CLÉS 2025

7 bibliothèques
en réseau + 1 point lecture
sur le territoire

Hébergement et
maintenance coût 2025 :
1 315 €

Budget annuel consacré à
l'amélioration des outils et
de la qualité de service du
réseau : **6 445 €** soit près
de **500 % de plus qu'en
2024.**

Les statuts de la CCEPPG ne comportent aucun élément sur l'exercice de compétences en matière de lecture publique. Seule est prévue la mise en réseau des bibliothèques du territoire (outils techniques et moyens organisationnels nécessaires au bon fonctionnement du réseau, entendu stricto sensu). Ainsi, sauf évolution statutaire, notre participation financière ne peut pas dépasser la maintenance et le renouvellement du réseau informatique ou dans certaines mesures, son évolution.

Le réseau des bibliothèques a été créé le 1er janvier 2020. Il prolonge le réseau « EnclaveBiblio », lancé en 2006 entre les bibliothèques volontaires de Grillon et Visan, puis étendu par la CCEPPG aux bibliothèques de ses Communes membres. Les bibliothèques y ont mutualisé leurs fonds documentaires et ressources numériques afin d'offrir aux adhérents un choix plus large, avec la possibilité d'emprunter et d'accéder aux collections dans l'ensemble du réseau.

A la demande des élus, une étudiante en alternance a travaillé plusieurs actions en vue d'améliorer la qualité de service à travers le réseau :

- Intégration du point lecture de Réauville au réseau – accès logiciel : **936 €**
- Unification des cartes d'abonnement des adhérents, réalisation de la charte graphique et prise en charge du coût d'acquisition par la CC commandée groupée en fin d'année : **1 614 €**
- Abonnement à l'outil Electre (données bibliographiques et commerciales) et organisation d'une formation mutualisée : **2 580 €**
- Mise en service d'une navette à raison d'**une fois par mois**.

Le réseau propose un catalogue et un portail commun accessible sur le site :
<https://bibliotheques-cceppg-pom.c3rb.org>



• GEMAPI

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire confiée aux Intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018.

CONTENU DE LA COMPÉTENCE

ART. L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT - TRANSFERT OBLIGATOIRE

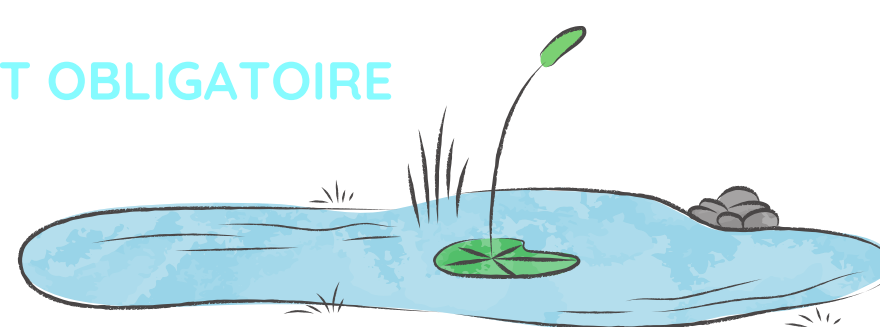
1° L'aménagement d'un bassin

2° L'entretien

A noter que pour intervenir, la collectivité doit bénéficier d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) et doit pouvoir s'appuyer sur un plan pluriannuel d'entretien

5° La défense contre les inondations

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



TAXE GEMAPI

Exclusivement affectée au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, le produit voté de cette taxe est soumis à une double contrainte :

- Il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI
- Il ne peut excéder une **équivalence de 40 €** par habitant et par an.

CHIFFRES CLÉS 2025

5 bassins versants :

Lez / Berre-Vence / Lauzon /
Aygues (Visan – 40 habitants) /
Jabron (Montjoyer – 25
habitants)

266 km de linéaire global de
cours d'eau classés

Coût 2025 de la compétence :
406 373 €

Taxe GEMAPI votée en 2025 :
230 000 €

1/3 de la population vit en
zone d'aléa inondation



CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE SUR LE TERRITOIRE

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)

Le SMBVL, qui regroupe **5** EPCI dont la CCEPPG, assure la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants. Il conduit les actions de gestion, d'entretien et de restauration des cours d'eau, de prévention des inondations ainsi que les études et travaux nécessaires à la préservation des milieux aquatiques.

Inscription 2025 : **337 000 €** de cotisation + **96 000 €** pour les travaux de sécurisations des berges soit **332 000 €**.

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de leurs affluents (SIABBVA)

L'année 2025 est marquée par l'approbation du Programme Pluriannuel de Gestion, de Restauration et d'Entretien (PPRE) Berre-Vence 2025-2029 porté par le SIABBVA, qui encadre les interventions sur les cours d'eau du bassin versant. Par ailleurs, la gouvernance de cette compétence a connu une évolution majeure avec la décision de dissoudre le Syndicat Intercommunal au 01/01/2026 et de transférer ses missions au SMBVL, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la gestion des milieux aquatiques (délibération n°2025-80 du 25/09/2025).
Inscription 2025 : **16 000 €** de cotisation + **27 000 €** pour les travaux à réaliser soit **43 000 €**.

Lauzon

Par délibération n°2025-22 du 13/03/2025, le Conseil Communautaire a validé une convention confiant au SMBVL la gestion opérationnelle de la compétence GEMAPI sur le Bassin du Lauzon, dans l'attente de son transfert effectif (arrêté inter-préfectoral du 31/07/2025). Les actions portent sur l'entretien du cours d'eau, la gestion de la végétation, le traitement des embâcles et la sécurisation hydraulique du bassin. Le périmètre concerné représente environ 5,2 km de cours d'eau, principalement sur Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan et Montségur-sur-Lauzon.

Inscription 2025 : **5 000 €** d'enveloppe de travaux.

A noter, la CCEPPG est également compétente, pour de petites portions, sur les bassins versants de l'**Aygues** et du **Jabron**.

• GESTION DES DÉCHETS

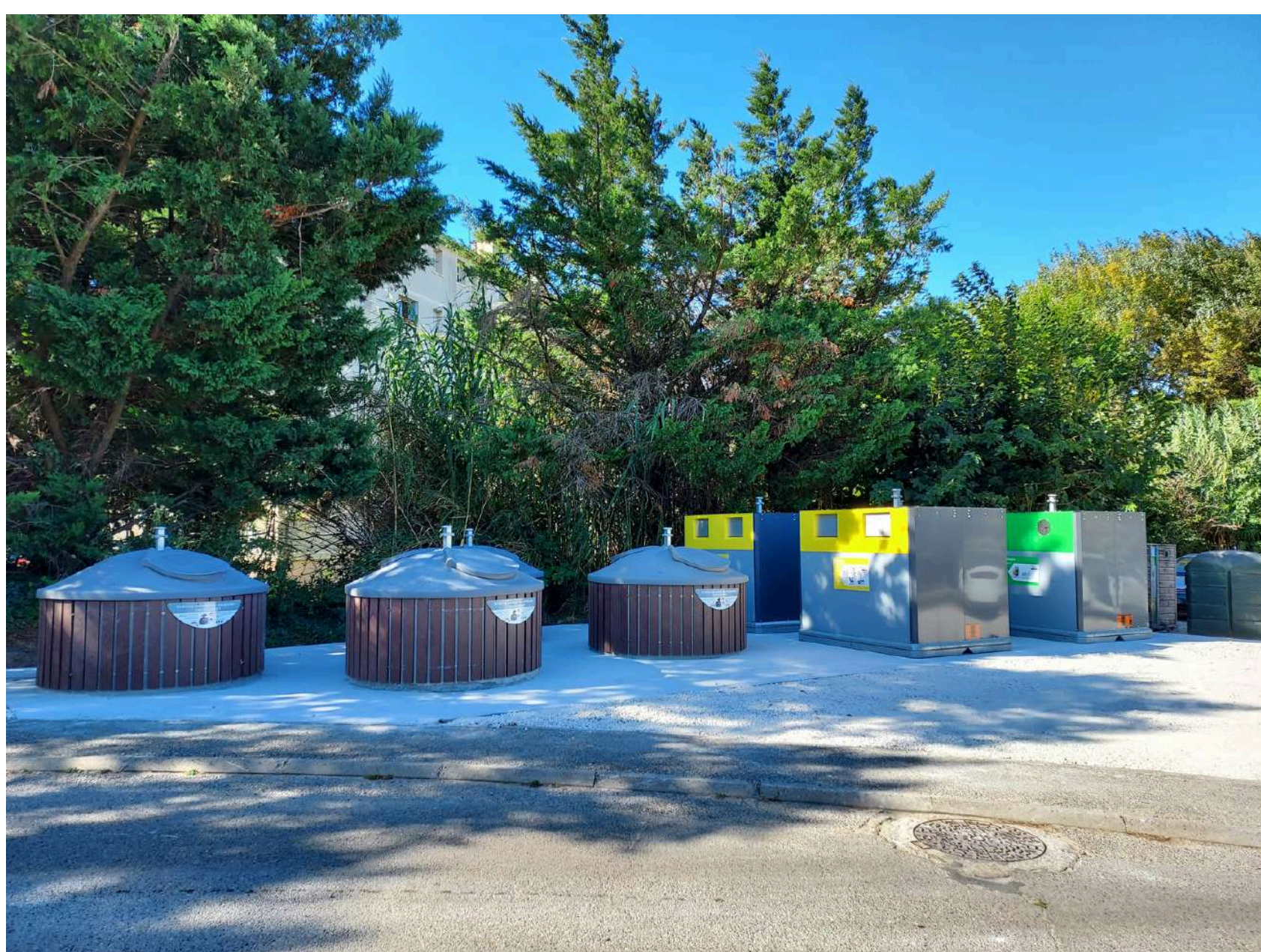
L'intégralité du rapport annuel du service est consultable sur le site internet de la CCEPPG : <http://cceppg.fr>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

La Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Ce service public concerne **19 Communes** et **23 243 habitants**. Il constitue une mission essentielle pour garantir la salubrité publique, préserver le cadre de vie et répondre aux enjeux environnementaux.

L'organisation du service s'appuie sur plusieurs dispositifs complémentaires permettant de couvrir l'ensemble des besoins du territoire.

**LES DIFFÉRENTES COLLECTES MISES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE****Collecte des ordures ménagères résiduelles**

A la fin de l'année 2025, toutes les Communes, sont intégralement collectées en points d'apport volontaire. Le déploiement de ces derniers sur la Commune de Valréas s'est achevé fin 2025, avec une particularité néanmoins : le centre et le tour de ville restent collectés en porte à porte et en bacs de regroupement.

Collecte sélective (emballages recyclables, papiers et verre)

Depuis l'extension des consignes de tri, l'ensemble des emballages ménagers est accepté dans les colonnes de tri. Depuis le 1er janvier 2024, les emballages et papiers sont désormais collectés ensemble, simplifiant ainsi le geste de tri pour les usagers.

Collecte des cartons

Une collecte hebdomadaire en porte-à-porte est maintenue pour les professionnels de Valréas. En complément, un réseau de colonnes d'apport volontaire est déployé sur l'ensemble du territoire pour particuliers et professionnels.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants en porte-à-porte, auparavant assurée une fois par mois sur cinq Communes, a été arrêtée fin 2023 et n'a pas été reconduite dans le nouveau marché de collecte.

Collecte des textiles

La collecte des textiles, linge et chaussures s'effectue via des colonnes dédiées sur le territoire et en déchèteries, assurée par des prestataires spécialisés afin de favoriser leur réemploi et recyclage, sans coût pour la Communauté de Communes.

Collecte de l'amiante

La collecte de l'amiante des particuliers s'effectue sur inscription préalable avec dépôt en centre spécialisé, dans un cadre strict avec une prise en charge partielle et facturation au-delà d'un seuil.

Collecte des biodéchets

Afin de répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets, plusieurs dispositifs complémentaires sont déployés (compostage individuel, collectif et en établissement), accompagnés d'actions de sensibilisation, d'animation et de formation.

Déchèteries intercommunales

Trois déchèteries complètent l'organisation du service sur le territoire :

Grignan – Valaurie – Valréas

L'accès aux déchèteries intercommunales est réservé aux particuliers et artisans, commerçants, entreprises soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

• GESTION DES DÉCHETS - ÉVOLUTION DES TONNAGES

ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

En 2025, ont été collectés:



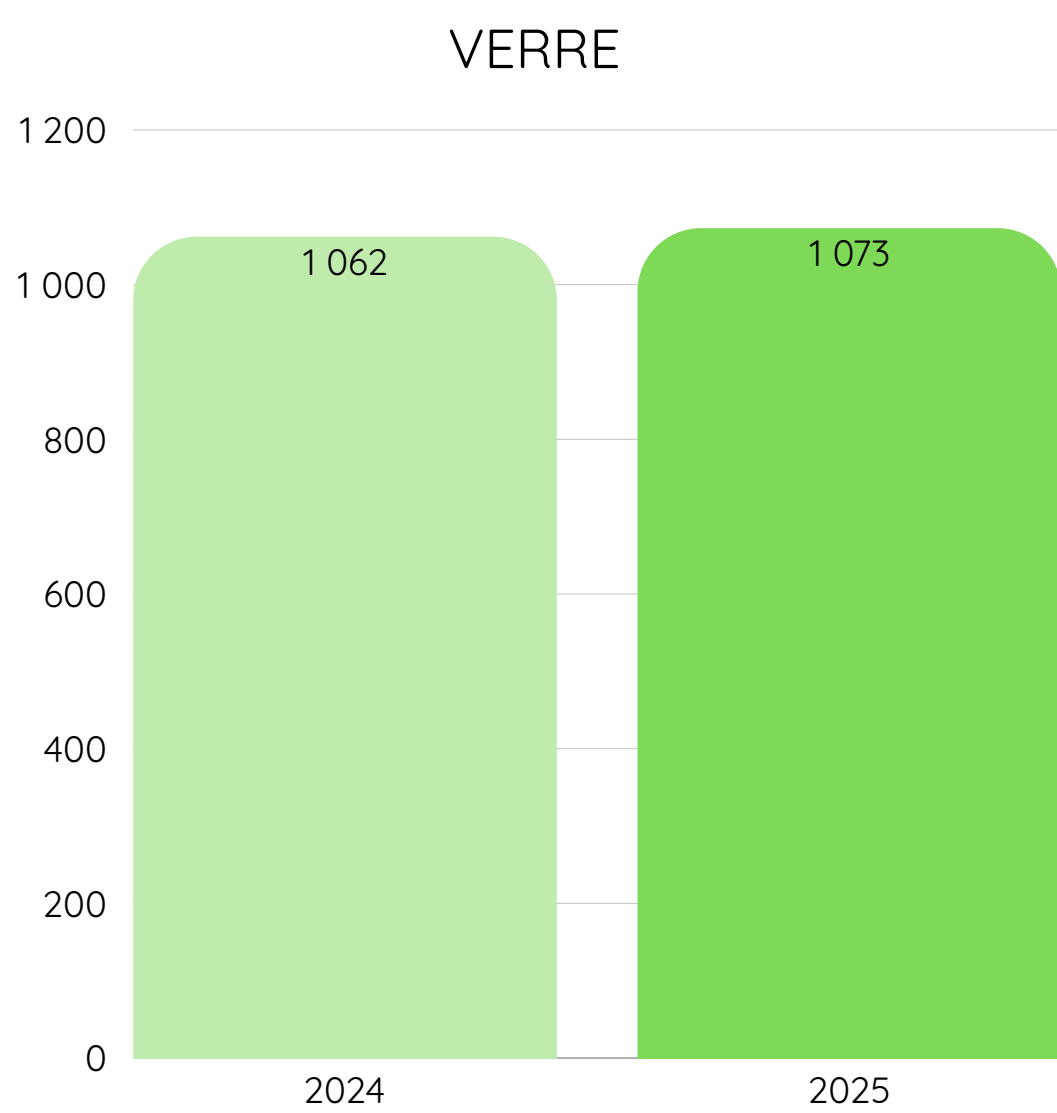
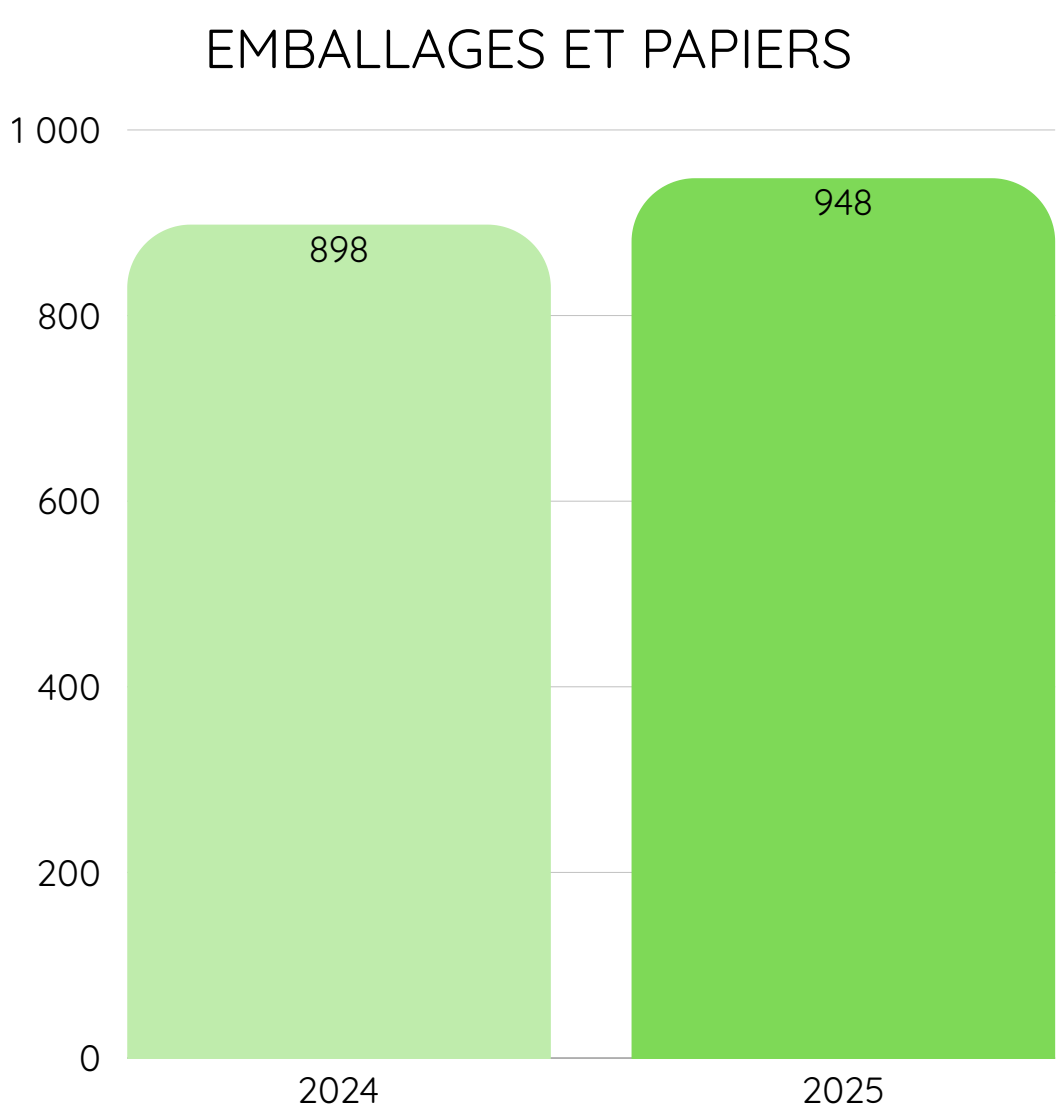
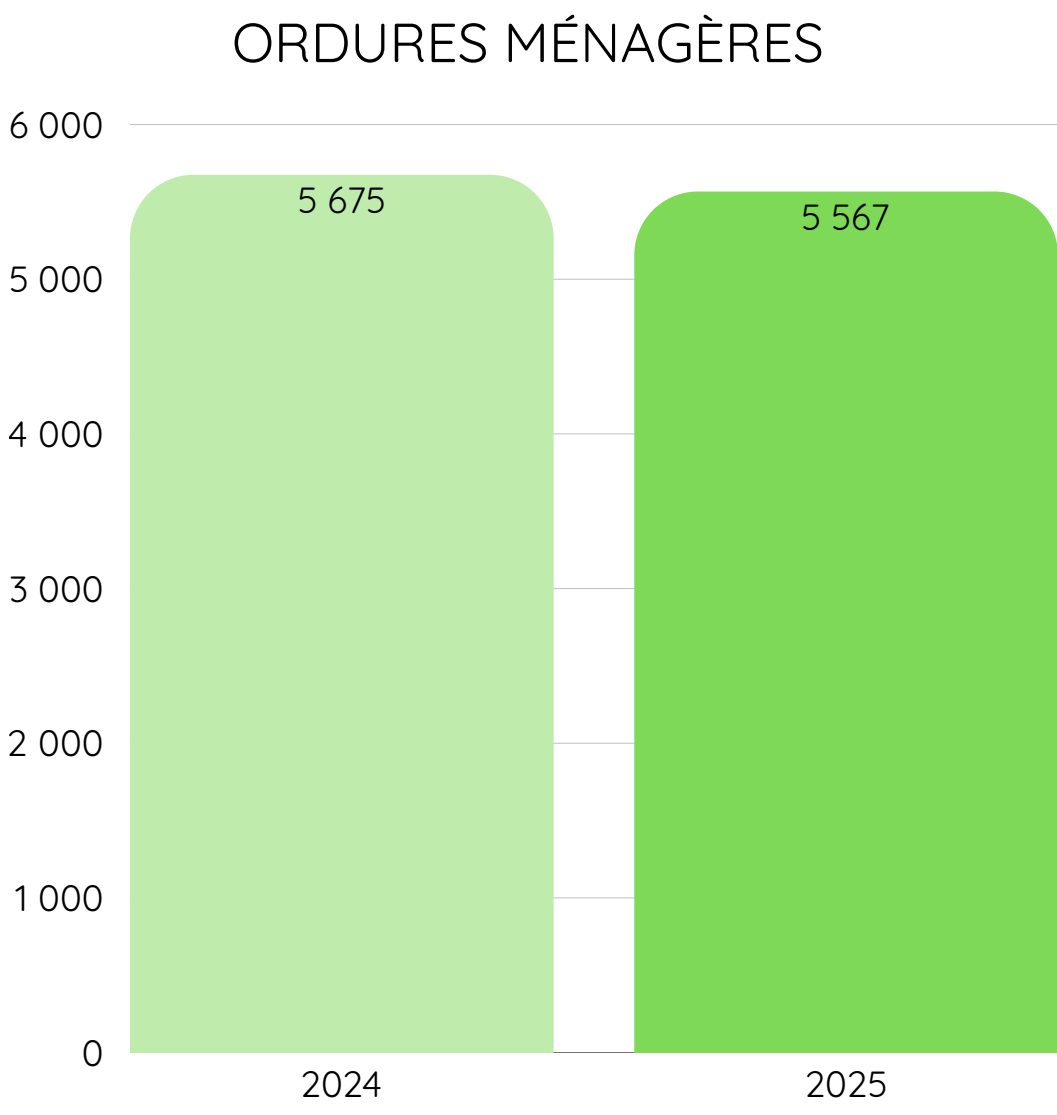
5 567 tonnes
d'ordures ménagères



948 tonnes
d'emballages et papiers



1 073 tonnes
de verre



CARTONS



282 tonnes collectées particuliers + professionnels, hors déchèteries.
248 tonnes en 2024.

TEXTILES



96 tonnes collectées via deux prestataires sur le territoire et en déchèterie.
84 tonnes en 2024.

AMIANTE

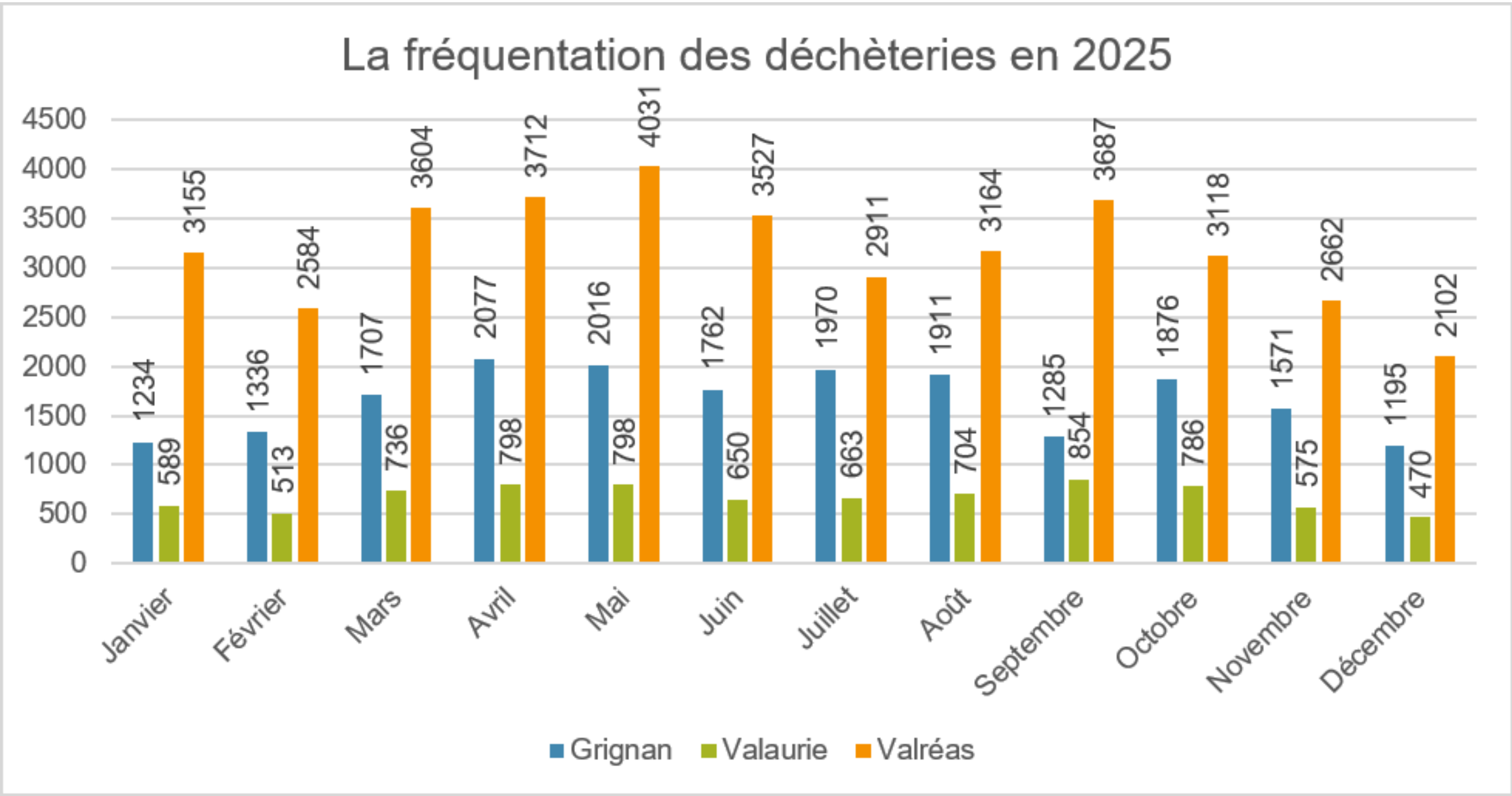


20 dossiers déposés par des usagers du territoire soit presque 7 tonnes collectées dont 4 tonnes prises en charge financièrement par le SYPP.

• DÉCHÈTERIES

VISITEURS

En 2025, le nombre de visiteurs (particuliers + artisans + Mairies) en déchèteries s'élève à : **19 940** pour le site de Grignan, **8 136** pour le site de Valaurie et **38 257** pour celui de Valréas, soit **66 333** au total.



TONNAGES COLLECTÉS TOUS MATÉRIAUX CONFONDUS (HORS HUILES ET POLYSTYRÈNES)

	TONNAGES 2025	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2024
Grignan	2 282	+ 5 %
Valaurie	1 116	- 4 %
Valréas	5 362	- 6 %

• DONNÉES FINANCIÈRES

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 503 610 €	5 024 018 €
INVESTISSEMENT	321 392 €	387 211 €

Plus en détail :

DÉPENSES

Collecte des ordures ménagères, emballages, papiers, verre, cartons, conteneurisation des OM en bacs, lavage des contenants	1 276 250 €
SYPP (cotisations, bas de quai des déchèteries, transport, tri et traitement des déchets)	2 303 780 €

RECETTES

TEOM	3 822 903 €
------	-------------

REDEVANCE SPECIALE

Depuis le 1er juillet 2021, la redevance spéciale s'applique aux établissements professionnels, associations, bénéficiant d'une collecte des ordures ménagères en bacs dans une zone collectée en apport volontaire. Elle finance la collecte et le traitement des déchets et est calculée selon le nombre de bacs, la fréquence des collectes et la durée d'activité.

En 2025, le montant de la redevance spéciale est calculé en appliquant la formule suivante :

RS = Nombre de bacs mis à disposition de l'établissement X Fréquence de collecte hebdomadaire X Coût bac hebdomadaire X Nombre de semaines d'activités

- Coût du bac hebdomadaire **31 € TTC.**
- **34** établissements ont bénéficié de cette collecte des OMr en 2025.

- BIODÉCHETS

Dans le cadre de la loi AGEC et de l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, la CCEPPG a déployé une stratégie adaptée aux différents types d'habitat autour de trois axes complémentaires : compostage individuel, compostage collectif et compostage autonome en établissement. À cela s'ajoutent des actions de sensibilisation et de formation pour accompagner durablement les usagers et les établissements.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel concerne les habitations pavillonnaires avec jardin. Depuis la reprise de cette action par la CCEPPG en 2022, 200 composteurs ont été acquis en 2025 pour un montant de **17 600 € HT** auprès de l'association XP2I. En 2025, 46 composteurs ont été vendus, portant à environ 1 540 le nombre total d'équipements distribués depuis le lancement de l'opération, soit environ **14,4%** des foyers du territoire. Ce dispositif permet de détourner environ **258 tonnes** de déchets par an. Des sessions de sensibilisation ont également été proposées tous les deux mois aux personnes venant retirer un composteur.



COMPOSTAGE COLLECTIF

Le compostage collectif s'adresse à l'habitat collectif, aux villages, aux quartiers de la ville centre et à l'habitat vertical. En 2025, **12** nouvelles placettes de compostage partagé ont été installées, chacune faisant l'objet d'une inauguration avec explication du fonctionnement, distribution de bio-seaux et moment convivial. Le territoire compte ainsi 44 placettes fin 2025, représentant environ 1 100 foyers, soit **10 %** des foyers. L'ensemble de ces composteurs collectifs a permis de détourner environ **43 tonnes** de déchets en 2025.

14 nouvelles placettes sont par ailleurs en commande.

COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

Le compostage autonome en établissement concerne les cantines, écoles, crèches et autres structures de restauration collective. En 2025, la cantine de l'école Marcel Pagnol à Valréas a été équipée d'un composteur et a bénéficié d'un accompagnement spécifique pour limiter le gaspillage alimentaire, avec notamment une semaine de pesée en janvier 2025. Fin 2025, 6 sites de Compostage Autonome en Établissement étaient installés sur le territoire. Les tonnages détournés sont suivis pour les deux écoles publiques de Valréas uniquement. Tous les restaurants scolaires du territoire peuvent bénéficier gratuitement de cet accompagnement.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

En parallèle, la CCEPPG a mené 20 animations scolaires et périscolaires en 2025/2026, sensibilisant 426 élèves autour du gaspillage alimentaire, du tri des déchets, du compostage et du jardinage avec compost. Des formations de guides composteurs et de référents de site ont également été organisées avec le SYPP : 75 personnes ont été formées entre 2021 et 2023, 14 en 2024, puis 8 référents de site supplémentaires en mars 2025.

CHIFFRES CLÉS 2025

- 200** composteurs individuels acquis
- 46** composteurs individuels vendus aux habitants
- 44** placettes de compostage collectif en service
- 6** sites de Compostage Autonome en Établissement
- 20** animations scolaires réalisées
- 426** élèves sensibilisés
- 8** référents de site de compostage partagé formés

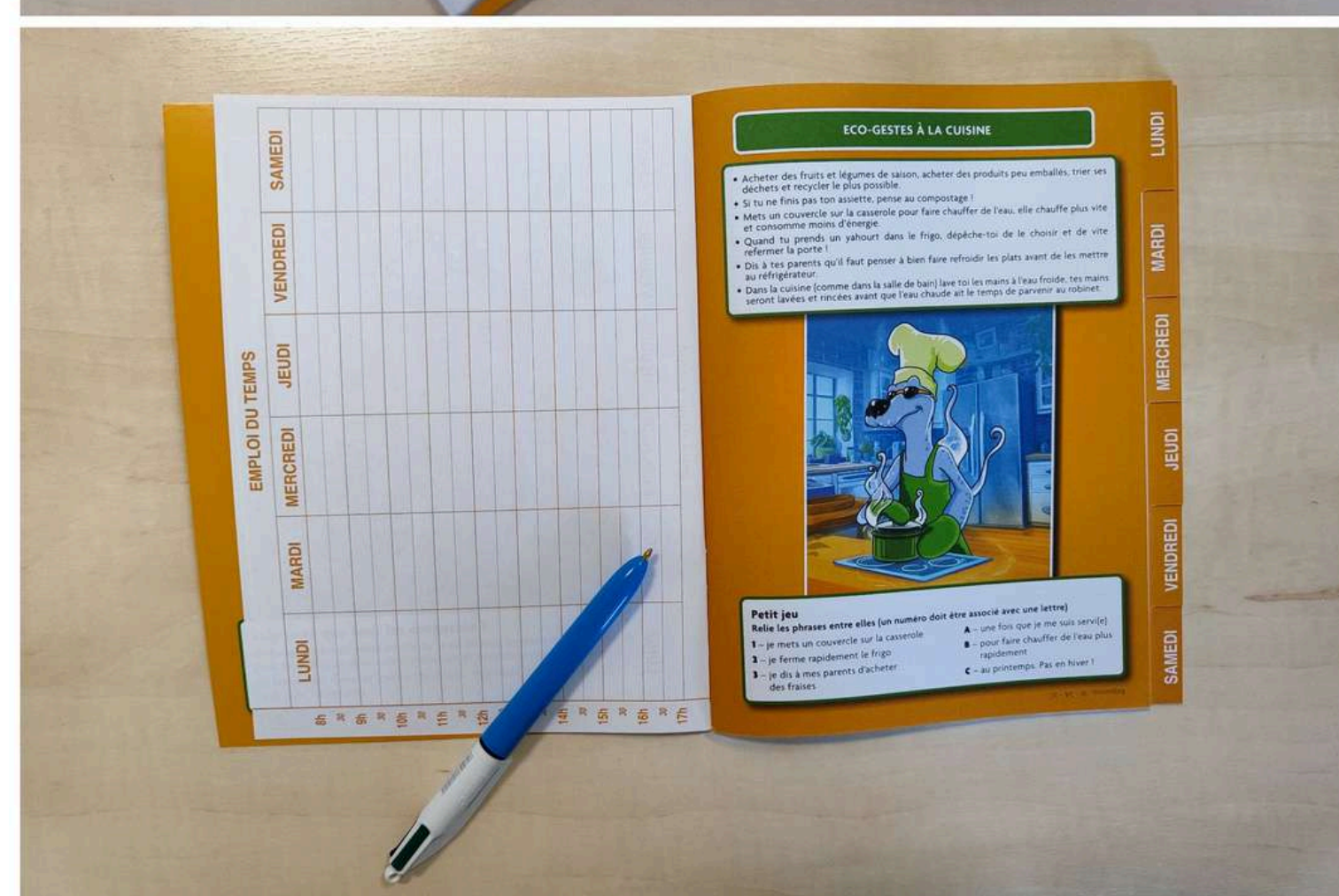


- ACTIONS DE COMMUNICATION

Distribution de 1 050 cahiers de texte aux élèves des écoles élémentaires (qui l'ont souhaité) du territoire.

Le cahier de texte regroupe diverses informations sur le tri des déchets et la préservation des ressources naturelles de la planète.

Il est agrémenté d'une mascotte « Phoquontri » mise dans de nouvelles situations chaque année.



SAMEDI 4 OCTOBRE 2025

 **Quai de transfert** (à côté de la déchèterie)
84600 VALREAS

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST ET DE BROyat

de 8h à 12h et de 13h à 17h

Inscription préalable au 04 90 35 01 52

Opération réservée aux particuliers

PENSEZ À PRÉVOIR UNE PELLE ET UN CONTENANT !

 **QUANTITÉS LIMITÉES !**

500 L maximum par personne de compost et/ou de broyat pour paillage

VENTE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

de 8h à 12h
dans la limite des stocks disponibles



CARACTÉRISTIQUES COMPOSTEUR :

Contenance de 220 litres
Vendu en kit avec notice de montage et bio-seau de 5 litres

Participation demandée : 40 €



Ne pas jeter sur la voie publique.



CCEPPG - Espace Germain Aubert - 17A Rue de Tourville - 84600 VALREAS - www.cceppg.fr

2 opérations de distribution du compost et broyat ont été réalisées, en partenariat avec le SYPP, les samedis 22 mars et 4 octobre sur le quai de transfert à Valréas (sur inscriptions préalables).

Plus de **240** véhicules ont été accueillis.

Les usagers ont pu bénéficier de compost gratuit provenant du centre ALCYON de Bollène (lieu de traitement des déchets verts de nos déchèteries).

La distribution de broyat est également appréciée pour pailler les végétaux (arbres, arbustes et plantes annuelles au potager).

Une vente de composteurs individuels a également été organisée sur ces deux journées.

• ENFANCE - JEUNESSE

La CCEPPG gère **2** structures d'accueil de loisirs en direct et apporte un cofinancement dans le cadre de conventions de moyens et d'objectifs à **3** associations pour la mise en œuvre du service.

Coût 2025 : **218 469 €**

ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES

Ouverts à toutes les vacances hors période de Noël pour les enfants de 3 à 12 ans. Au-delà des activités pédagogiques quotidiennes menées par l'équipe d'animation, des sorties thématiques et des interventions de prestataires extérieurs sont proposées chaque semaine.

« LA BOITE À MALICE »

Il est accueilli à tour de rôle dans les locaux scolaires de différentes Communes de la Drôme. En 2025, celui-ci a eu lieu à Grignan et Taulignan.

En février 2025, Romain FOURIS a été recruté afin de permettre à la BAM d'avoir un directeur permanent.

« ACCUEIL DE LOISIR DE GRILLON »

Il est géré et financé par la CCEPPG et organisé en étroite collaboration avec la Commune de Grillon, qui met à disposition son personnel et ses locaux scolaires

PORTAIL FAMILLES

Pour les inscriptions et le paiement en ligne :
<https://www.cceppg.portailenfance.fr/family>

AUTRES ACCUEILS DE LOISIRS IMPLANTÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CCEPPG

(gérés par des associations subventionnées par la CCEPPG) :

L'Oustau d'Aqui à Richerenches
La Maison des Enfants à Valréas
FREP - Foyer Rural d'Education Populaire à Visan

CHIFFRES CLÉS 2025

Boite à Malice :

292 enfants pour **204** familles
65 jours d'ouverture

Grillon :

138 enfants pour **117** familles
49 jours d'ouverture



• CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Compte tenu de l'arrivée à échéance de la Convention Territoriale Globale signée en 2021 avec les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de la Drôme et du Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la concertation nécessaire à son renouvellement pour la période 2026-2030 est intervenue tout au long de l'année 2025.

Le diagnostic partagé avec l'ensemble des Communes et des acteurs du territoire, institutionnels comme associatifs, a permis de définir les grandes orientations à venir, fondées à la fois sur de nouveaux enjeux et sur des priorités déjà identifiées.

Convention
territoriale
g l o b a l e
2021-2025

A noter depuis 2025, la mise en œuvre, inscrite dans les statuts communautaires, du Service Public de la Petite Enfance, qui a pour obligations de :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs parents en matière de services, ainsi que les modes d'accueil qui leur sont proposés ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans, ainsi que les futurs parents ;
- Planifier les besoins de développer les modes d'accueils en fonction des besoins recueillis, et quels types d'accueil doivent être développés ;
- Soutenir la qualité des dispositifs existants, crèches ou assistantes maternelles.

- LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en 2021 avec la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole, un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire a mis en évidence la nécessité de renforcer les actions de soutien à la parentalité, notamment par la création de lieux ressources. Un groupe de travail dédié a ainsi été constitué afin de concevoir un projet de Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Ce dispositif vise à lutter contre l'isolement des familles, en particulier en milieu rural, en proposant un espace gratuit, anonyme et sans inscription, favorisant l'échange, l'écoute et la socialisation des jeunes enfants (0 à 6 ans) accompagnés d'un adulte. En 2025, 4 réunions ont permis d'aboutir à un projet adapté aux besoins locaux, avec l'identification d'une équipe pluridisciplinaire d'accueillants. Le pilotage sera assuré par Anaïs SECONDE, éducatrice de jeunes enfants.

Le projet, validé en Conseil Communautaire en septembre 2025, prévoit l'ouverture d'un LAEP itinérant sur deux sites (Valréas et Colonzelle), à raison d'une matinée par semaine sur chacun, avec un fonctionnement reposant sur une équipe de quatre accueillants intervenant en binôme.

- PETITE ENFANCE

La CCEPPG accompagne les modes de garde du jeune enfant (et de l'enfant) sur l'ensemble du territoire appuyé notamment par un partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales 26 et 84, les Mutualités Sociales Agricoles 26 et 84 et les services de la Protection Maternelle Infantile 26 et 84.

La CCEPPG gère une crèche en régie directe et apporte un financement d'équilibre aux 5 structures présentes sur le territoire. Coût 2025 : **526 371 €**

CRÈCHE COMMUNAUTAIRE "LE BAC À SABLE"

Située à Visan, elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

Elle dispose de **16 places** (possibilité d'aller jusqu'à 18) et accueille les enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

221 jours d'ouverture en 2025



AUTRES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE IMPLANTÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CCEPPG :

Multi-accueils collectifs :

- Les Bout'chous à Grignan
- Pomme d'Api à Grillon
- Lis Amourié à Valréas

Micro-crèches :

- Les P'tites Etoiles à Valréas
- Les P'tits Bouts à Roussas

CRÉATION D'UN PÔLE PETITE ENFANCE À VALRÉAS

Des futurs locaux sont en cours de travaux, ils ont pour but d'accueillir la crèche Lis Amourié, le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents. Les locaux communautaires seront situés dans le Quartier Les Cartonnières.

L'année 2025 a été consacrée au gros œuvre et aux aménagements intérieurs. Les points remarquables de la construction : la conception bioclimatique du bâtiment, la faible consommation énergétique grâce à une production photovoltaïque importante (30 kWc), la réalisation d'un plancher chauffant/rafraîchissant sur pompe à chaleur air/eau, la pose de brasseurs d'air dans les salles d'activités pour éviter l'inconfort thermique d'été, la mutualisation des espaces entre crèche et RPE, le recours à des matériaux biosourcés, l'utilisation de matériaux et produits à faible émission de COV (composés organiques volatils), les 2 bornes de recharge pour véhicules électriques et la station de recharge pour vélos électriques.

Ce projet ambitieux bénéficie du soutien financier de la CAF, du Département du Vaucluse, de la Région Sud et de l'État, qui accompagnent la CCEPPG dans la réalisation de cette opération.

LE PROJET EN CHIFFRES

1 897 842€ de
budget
d'investissement



Le début des
travaux

- PETITE ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

**CHIFFRES CLÉS
2025**RPE Taulignan**23** assistantes maternelles agréées**76** places d'accueil**68** ateliers d'éveil proposés aux assistantes maternelles et aux enfantsRPE Valréas**18** assistantes maternelles agréées**57** places d'accueil**76** ateliers d'éveil proposés aux assistantes maternelles et aux enfants

Relais Petite Enfance de Valréas

Le territoire compte **2** Relais Petite Enfance communautaires, celui de Taulignan rayonnant sur les 15 Communes drômoises et celui de Valréas sur les 4 Communes de l'Enclave des Papes. Ils ont pour missions de renseigner et orienter les parents à la recherche d'un mode de garde, d'accompagner les assistantes maternelles dans leur parcours professionnel, en proposant des temps de formation, des ateliers thématiques et des temps d'échange et d'analyse de la pratique professionnelle. Ils participent également à l'observation des besoins en termes d'offre d'accueil petite enfance, en lien notamment avec les crèches du territoire.

Pour la 2ème année, la CCEPPG a participé à la « Semaine Nationale de la Petite Enfance » en proposant différentes animations adressées aux parents, enfants et professionnels de la petite enfance. Cette action est organisée en collaboration avec différentes structures partenaires du territoire (crèches, bibliothèques, Relais Petite Enfance, Lycée Saint-Jean le Baptiste...), l'idée tend, au-delà du contenu proposé, de mettre en avant les structures et actions déjà existantes tout au long de l'année.

Un partenariat entre les RPE a été instauré pour participer à des événements festifs tels que le carnaval, la fête de la musique et le festival Toutifesti.

En 2025, **2** formations sur « les émotions des enfants » ont été organisées (à Valréas et Montségur-sur-Lauzon) avec **13** participantes.

Les deux RPE ont validés le renouvellement de leur agrément pour la période 2026-2030.

- CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Recrutée par la CCEPPG en avril 2022 en tant que conseillère numérique France Services, Charline LAVIE intervient depuis la rentrée de septembre 2022 sur les **16** des 19 Communes du territoire qui l'ont souhaité.

Elle intervient auprès des habitants du territoire de la CCEPPG, notamment des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité en zone rurale. Elle accompagne les usagers dans leurs démarches administratives en ligne, l'accès à leurs droits et l'usage des outils numériques pour favoriser leur autonomie et leur inclusion, ainsi que les personnes issues de l'immigration dans leurs démarches, leur intégration et l'appropriation des services numériques.

Elle s'appuie sur un travail partenarial étroit avec les acteurs sociaux, institutionnels et associatifs du territoire afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chacun et de faciliter l'accès aux dispositifs existants.

**CHIFFRES CLÉS
2025****1600 personnes** accompagnés sur le territoire depuis 2022**Augmentation des permanences** surtout à Valréas dans les locaux de la CCEPPG**Plusieurs interventions** avec les établissements scolaires du territoire (maternelles, primaires, collèges et lycée) et à l'hôpital de Valréas

- SOLIDARITÉ

AIDE ALIMENTAIRE

CHIFFRES CLÉS 2025

Bénéficiaires :
153 familles représentant
299 personnes

32 295 kg
de denrées distribuées

5 905 kg
de denrées récupérées
lors de la collecte nationale

L'ensemble des habitants du territoire peut avoir accès à l'épicerie sociale Rayon de Soleil, hébergée dans les locaux de la CCEPPG, 14B Rue de Tourville à Valréas, que ce soit en cas de difficultés économiques passagères ou de situation sociale plus lourde. Pour les 15 Communes de la Drôme, la demande doit se faire auprès du Centre Médico-social de Saint-Paul-Trois-Châteaux et pour les 4 Communes de l'Enclave des Papes, celle-ci est traitée par chaque Centre Communal d'Action Sociale.

La CCEPPG verse une subvention de fonctionnement à l'association et prend également en charge la participation financière de certains bénéficiaires.

L'épicerie sociale est ouverte toute l'année les lundis, mercredis et vendredis matins, grâce à une équipe de bénévoles très impliqués, tant sur la partie manutention et la participation aux collectes nationales que pour l'accueil des bénéficiaires.

D'ailleurs, si vous avez du temps à consacrer aux autres, cette équipe ne demande qu'à s'agrandir !

FOURRIERE ANIMALE

CHIFFRES CLÉS 2025

133 chiens recueillis dont 85
récupérés par leur
propriétaire, et 48 ont
basculés en refuge

90 chats recueillis dont 6
récupérés par leur
propriétaire

13 200€ versés par la
CCEPPG pour la prise en
charge des animaux
pendant la période de
fourrière

16 270€ versés par la
CCEPPG de subvention de
fonctionnement sur la base
de 0,70€ par habitant

Dans le cadre de la compétence de fourrière animale, la CCEPPG finance la Société Protectrice des Animaux de l'Enclave des Papes, qui s'adresse à l'ensemble des 19 Communes du territoire. Pour rappel, celle-ci prend en charge les animaux errants qui lui sont apportés, dans la partie fourrière, au bout de 10 jours ceux-ci basculant dans la partie refuge pour y être adoptés.

Implantée depuis 2004 à Grillon, la SPA assure à la fois les missions de refuge et de fourrière pour les animaux errants ou abandonnés. L'association est indépendante de la SPA nationale mais adhère au réseau « Défense de l'Animal », qui regroupe de nombreuses structures de protection animale en France.

La SPA de Grillon assure également la prise en charge des animaux abandonnés ainsi que des animaux faisant l'objet de réquisitions administratives ou judiciaires, lorsqu'ils sont retirés à leurs propriétaires en raison de situations de maltraitance, de négligence ou de conditions de détention inadaptées.

Le fonctionnement de la structure repose sur plusieurs acteurs : les employés, les bénévoles, les vétérinaires partenaires ainsi que les collectivités locales. Les ressources financières proviennent principalement des subventions de la Communauté de Communes et des Communes, des dons, des adhésions et des frais d'adoption.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN



SIÈGE SOCIAL

Espace Germain Aubert
17A Rue de Tourville
84600 VALRÉAS
04 90 35 01 52

Mail : infos@cceppg.fr - Site internet: www.cceppg.fr - Facebook : www.facebook.com/infosCCEPPG
Instagram: www.instagram.com/cceppg.2684

Déchèteries

04 90 35 01 52

Grignan - Chemin de Chamaret

Valréas - Chemin de l'Oulle

Valaurie - ZA Clavon

Enfance Jeunesse

Relais Petite Enfance à Taulignan - 04 75 51 85 64 / 06 80 21 53 88

Relais Petite Enfance à Valréas - 04 90 35 24 93

Crèche "Le Bac à Sable" à Visan - 04 90 41 93 22

Accueil de loisirs (sans hébergement) "La Boîte à Malice" - 04 90 35 33 78

Lieu d'Accueil Enfants Parents "La Bulle d'Air" à Valréas et Colonzelle - 06 80 21 53 88

Épicerie Sociale

Rayon de Soleil à Valréas - 04 90 67 38 07

Fourrière animale

SPA de Grillon - 06 71 14 15 82

www.spa-grillon.fr

Office de Tourisme Pays de Grignan Enclave des Papes

Bureau de Grignan - 04 75 45 56 75

Bureau de Valréas - 04 90 35 04 71

www.grignanvalreas-tourisme.com

Zones d'activités

Grignan : Nord et Sud

Valaurie : Le Clavon

Valréas : La Grèze et Les Molières